

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2026–2027

21 OCTOBRE 2026

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MERCREDI 21 OCTOBRE 2026 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Congés et absences	6
2	Cour constitutionnelle	6
3	Questions écrites	6
4	Dépôts	6
5	Modification de la composition d'une commission	6
6	Enquête de satisfaction	7
7	Approbation de l'ordre du jour	7
8	Questions d'actualité (Article 83 du règlement)	7
8.1	Question de Mme Isabella Greco à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Avenir du Rockerill à Charleroi: quel soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles à un lieu culturel emblématique?»	7
8.2	Question de Mme Éliane Tillieux à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «La Fédération Wallonie-Bruxelles au secours de la province de Namur»	9
8.3	Question de Mme Manon Vidal à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Étudiants et enseignants inquiets de la chute des inscriptions en filière pédagogique à la suite de la hausse du minerval»	10
8.4	Question de Mme Barbara Trachte à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Menaces sur la liberté d'association et le secteur de l'éducation permanente»	12

8.5	Question de M. Nicolas Janssen à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, intitulée «Difficultés de remplacement des enseignants absents»	14
8.6	Question de M. Jean-Paul Wahl à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, intitulée «Passage à deux périodes du cours d'éducation à la philosophie et la citoyenneté»	15
8.7	Question de M. Chris Massaki Mbaki à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, intitulée «Sensibilisation à la violence contre les institutions politiques»	17
8.8	Question de Mme Valérie Dejardin à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice, intitulée «Quelles réponses pour les jeunes et les aidants proches?»	19
8.9	Question de Mme Marisol Revelo Paredes à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice, intitulée «Emplois APE dans les crèches: inquiétude du secteur face au flou de la réforme à venir»	20
8.10	Question de Mme Anne Barzin à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice, intitulée «Potentielle implication d'un mineur dans le meurtre du policier bruxellois: quel rôle pour les services de l'aide à la jeunesse?»	21
9	Prises en considération	23
10	Projet de décret modifiant le décret du 28 mars 2019 relatif aux cellules de soutien et d'accompagnement de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française et au statut des conseillers au soutien et à l'accompagnement (doc. 321 (2026-2027) nos 1 à 4)	24
10.1	Discussion générale	24
10.2	Examen et vote des articles	35
11	Projet de décret modifiant le décret du 1er février 2024 relatif au soutien à la presse écrite périodique non commerciale (doc. 318 (2026-2027) nos 1 et 2)	35
11.1	Discussion générale	35

11.2 Examen et vote des articles	51
12 Proposition de résolution relative à la sauvegarde du mécanisme fédéral de dispense partielle de versement du précompte professionnel pour les chercheurs et à la préservation du financement de la recherche et de l'enseignement supérieur (doc. 275 (2025-2026) nos 1 à 3)	52
12.1 Discussion.....	52
13 Hommage	61
14 Projet de décret modifiant le décret du 28 mars 2019 relatif aux cellules de soutien et d'accompagnement de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française et au statut des conseillers au soutien et à l'accompagnement (doc. 321 (2026-2027) nos 1 à 4)	64
14.1 Vote nominatif sur l'ensemble	64
15 Projet de décret modifiant le décret du 1er février 2024 relatif au soutien à la presse écrite périodique non commerciale (doc. 318 (2026-2027) nos 1 et 2)	65
15.1 Votes réservés	66
15.2 Vote nominatif sur l'ensemble	66
16 Proposition de résolution relative à la sauvegarde du mécanisme fédéral de dispense partielle de versement du précompte professionnel pour les chercheurs et à la préservation du financement de la recherche et de l'enseignement supérieur (doc. 275 (2025-2026) nos 1 à 3)	67
16.1 Vote nominatif sur l'ensemble	67
17 Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Dorothée De Rodder à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, intitulée «Quelles réponses du gouvernement face à la colère des étudiants?» (doc. 328 (2025-2026) n° 1)	68
18 Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Valérie Dejardin à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Quelles réponses du gouvernement face à la colère des étudiants?» (doc. 329 (2025-2026) n° 1)	68
18.1 Votes nominatifs	69
19 Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)	82

20 Annexe II: Cour constitutionnelle

82

VERSION PROVISOIRE

Présidence de M. Benoît Dispa, président.

La séance est ouverte à 14h10.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

M. le président. – Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

1 Congés et absences

M. le président. – Ont demandé d’excuser leur absence à la présente séance: M. Fiévet et Mmes Roberty, Pavet, Tellier et Durenne, pour raisons de santé; M. Cloquet, pour raisons familiales; Mme El Yousfi, en mission.

2 Cour constitutionnelle

M. le président. – Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement les arrêts récemment prononcés par la Cour ainsi que les recours en annulation qui lui ont été adressés. La liste complète de ces notifications sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

3 Questions écrites

M. le président. – La liste des membres ayant adressé des questions écrites au gouvernement depuis la dernière séance sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

Je note qu’il reste peu de questions sans réponse. Je m’en réjouis et j’en remercie le gouvernement.

4 Dépôts

M. le président. – Nous avons reçu le projet de décret relatif à la mise en place du portail numérique de la Fédération Wallonie-Bruxelles (doc. 327 (2026-2027) n° 1). Il a été envoyé à la commission des Sports, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, des Médias et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement.

5 Modification de la composition d’une commission

M. le président. – Je suis saisi d’une demande de modification au sein de la commission de l’Éducation, de l’Enseignement pour adultes, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique. M. Wahl y siégera en qualité de membre effectif en remplacement de Mme Cortisse et celle-ci y siégera en qualité de membre suppléante en remplacement de M. Wahl.

Il en est ainsi décidé.

6 Enquête de satisfaction

M. le président. – Chers collègues, lors de notre dernière séance, vous avez été invités à participer à une enquête de satisfaction portant sur le compte rendu intégral de nos débats. À ce jour, les réponses parvenues sont trop peu nombreuses pour pouvoir tirer des enseignements sur la base d'un échantillon représentatif. Ce sondage a pour ambition d'identifier les améliorations susceptibles de mieux répondre à vos à nos besoins. Je ne puis donc qu'insister sur la participation de chacun d'entre vous à ce sondage. Le QR code pour y participer se trouve sur vos bancs.

Cette enquête peut être très utile. Nous avons déjà procédé par le biais d'un sondage auparavant. Ce matin, lors du colloque consacré à la violence dans le champ politique, nous avons pris connaissance des résultats de l'enquête menée auprès de vous quant à votre ressenti en matière de violence ou d'agressivité. La présentation des résultats de cette enquête a nourri des débats de grande qualité ce matin.

7 Approbation de l'ordre du jour

M. le président. – Conformément à l'article 7 du règlement, la Conférence des présidents, en sa réunion du jeudi 15 octobre 2026, a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce mercredi 21 octobre 2026.

Entre-temps, Mmes Revelo Paredes, Pavet et Vidal, MM. Bauwens, Daube et Mugemangango et Mmes Ammi et Van Walle ont déposé la proposition de résolution visant à objectiver la charge et les conditions de travail des puéricultrices en Fédération Wallonie-Bruxelles (doc. 330 (2026-2027) n° 1). Mmes Jacqmin et Bluge, MM. Resinelli, Tzanetatos et Cloquet, Mme Barzin et MM. Jacob et Masaki Mbaki ont déposé la proposition de décret portant diverses mesures en matière d'enseignement supérieur (doc. 331 (2026-2027) n° 1). Je vous propose d'ajouter la prise en considération de ces propositions à l'ordre du jour de notre séance.

Vous avez par ailleurs reçu l'ordre du jour modifié à la suite du dépôt de projets de motion en commission. Les chefs de groupe m'ont fait savoir que tous ces projets de motions pourront faire l'objet d'une seule et unique discussion.

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour, ainsi modifié, est adopté. (*Assentiment*)

8 Questions d'actualité (Article 83 du règlement)

8.1 Question de Mme Isabella Greco à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée

«Avenir du Rokerill à Charleroi: quel soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles à un lieu culturel emblématique?»

Mme Isabella Greco (PS). – Installé dans les anciennes forges de la Providence, à Marchienne-au-Pont, le Rokerill est un des acteurs principaux de la vie culturelle à Charleroi et contribue à la valorisation du patrimoine industriel carolo. Chaque année, plus de 500 artistes et plus de 25 000 visiteurs passent par cette institution, qui dispose d’ailleurs d’un contrat-programme avec la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pourtant, il vit des moments difficiles. Son avenir est menacé pour des raisons de sécurité et par manque de moyens. En effet, des travaux de rénovation doivent y être effectués en vue de sa remise en conformité, mais les exploitants ne disposent pas des moyens financiers nécessaires. Cette situation illustre bien les difficultés vécues par les lieux de diffusion indépendants.

Madame la Ministre-Présidente, quelle est votre position par rapport aux difficultés du Rokerill? Avez-vous l’intention de prendre contact avec la ville de Charleroi et les autorités wallonnes pour apporter une solution? Votre objectif doit être clair: des problèmes de finances et de sécurité ne doivent pas déboucher sur la réduction d’une offre culturelle durable en Wallonie, et par ailleurs, un endroit aussi emblématique et unique en Belgique doit pouvoir garantir sa mission de promotion de la culture alternative et des musiques actuelles.

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l’Enseignement supérieur, de la Culture, de l’Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, le Rokerill est un opérateur culturel de grande importance à Charleroi, et je vous confirme qu’il dispose d’un contrat-programme jusqu’en 2028. À ce stade, je ne vois aucune raison de remettre celui-ci en cause.

En revanche – l’article que vous évoquez s’en fait l’écho –, les questions liées à la rénovation des infrastructures dépendent bien de la ville de Charleroi et de la Région wallonne; quant aux normes des infrastructures, elles dépendent également de la Région wallonne. À ce stade, aucun dossier relatif aux infrastructures du Rokerill n’est instruit par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour l’heure, nous n’avons donc pas de contact avec la ville de Charleroi concernant ce dossier.

Mme Isabella Greco (PS). – Madame la Ministre-Présidente, comptez sur moi pour établir un lien entre vous et la ville de Charleroi, dans la demi-heure qui suit.

Permettez-moi de recontextualiser ce dossier. Il y a 25 ans, M. Di Antonio, ministre cdH, a donné son accord. Aujourd’hui, un ministre des Pouvoirs locaux, membre des Engagés, bloque ce dossier pour des raisons de sécurité – que je ne minimise pas –, alors que l’échevin de l’urbanisme de Charleroi, lui-même membre des Engagés, explique que des apaisements se font jour autour de la sécurité.

Je vous ajoute dans le flux de la communication pour que vous vous concertiez entre partis, afin de trouver une solution indispensable pour ce lieu unique en Belgique: des gens prennent l'avion pour venir au Rockerill, à Charleroi, et cet engouement mérite tout notre soutien, sans quoi nous serions en droit de croire que le gouvernement utilise tous les moyens à sa disposition pour «flinguer» Charleroi. J'espère que ce n'est pas le cas!

Ce projet est porté à bout de bras par une équipe réduite, mais passionnée et exceptionnelle. Pour cette équipe, pour la ville de Charleroi et pour la diversité culturelle, je vous demande de peser de tout votre poids et d'intervenir dans ce dossier.

8.2 Question de Mme Éliane Tillieux à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «La Fédération Wallonie-Bruxelles au secours de la province de Namur»

Mme Éliane Tillieux (PS). – L'image de bons gestionnaires qu'a voulu se donner depuis le début de la législature la majorité MR-Les Engagés s'étiole un peu plus de mois en mois. À côté des réformes mal calibrées, mal ficelées, voire prises dans la précipitation, cette majorité s'illustre à présent par un nouvel exploit en Province de Namur en perdant un financement européen. Cette subvention de 11,8 millions d'euros obtenue par le biais du Plan de relance européen (PRR) était destinée au nouveau campus de la Haute École de la Province de Namur (HEPN). La Province de Namur, ayant perdu ses subventions pour financer ces travaux, serait alors venue frapper à la porte de la Fédération Wallonie-Bruxelles dont nous connaissons bien la situation budgétaire.

Madame la Ministre-Présidente, quel est l'impact de cette perte de subvention? Qu'en est-il pour le bâtiment et pour les étudiants? Cette demande d'intervention financière effectuée par la Province vous est-elle parvenue? Dans l'affirmative, pour quel montant? Certains mentionnent de faire appel au Fonds Écureuil. Est-il actuellement compétent pour ce type de prêt? Si ce n'est pas le cas, quel mécanisme envisagez-vous d'activer? Dans l'affirmative, quelle est la somme que vous pourriez libérer sur les capacités du Fonds Écureuil, sachant que le montant avoisine les 12 millions d'euros? Que cela laisserait-il comme moyens pour répondre aux missions premières de ce Fonds? Quelles sont les raisons avancées par la Province de Namur pour venir solliciter la générosité de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Je serai très attentive à vos réponses.

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones. – Le décret-programme du 16 juillet 2025 portant diverses dispositions relatives à l'enseignement, aux bâtiments scolaires et aux relations intrabelges permet aux projets non finalisés dans le cadre du

PRR de solliciter des financements auprès des fonds classiques. Pourquoi avons-nous proposé cette disposition? Nous souhaitons précisément encourager les pouvoirs organisateurs à poursuivre les travaux entamés et leur permettre de maximiser les surfaces afin d'obtenir les financements européens. Nous tentons ainsi de faciliter la finalisation des projets entamés au bénéfice des communautés scolaires.

À ce stade, je ne dispose pas des détails sur ce dossier. Mon cabinet contactera les services de la Province de Namur pour comprendre ce qu'il en est précisément. Sachez que des budgets ont déjà été engagés et certaines tranches déjà versées. Il n'est pas exclu que ce projet puisse être subventionné, bien qu'il ait été introduit en dehors des délais prescrits par le décret-programme. J'en profite pour remercier l'ensemble des pouvoirs organisateurs et l'administration qui ont mis tout en œuvre pour finaliser dans les temps la majorité des dossiers liés au PRR.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Madame la Ministre-Présidente, je n'ai reçu aucune réponse à mes questions. Je vous ai demandé si vous aviez reçu une demande, vous me dites ne pas en connaître les détails. Vous ne me répondez pas exactement: il se pourrait que vous interveniez et que le projet puisse être subventionné; rien n'est sûr à ce stade.

Je comprends qu'il faille examiner le dossier, mais vous montrez ici largement l'incompétence dans la gestion de ce dossier, que ce soit au niveau provincial ou de votre gouvernement. Il y a, me semble-t-il, matière à creuser: pourquoi avoir perdu 11,8 millions d'euros dans le contexte actuel? Au Conseil provincial de Namur, l'opposition réclame la tenue d'une commission spéciale. J'espère que vous soutiendrez cette demande.

Une subvention est reçue; un prêt doit être remboursé. Le MR et Les Engagés vont mettre à mort les provinces d'ici 2031 – nous pouvons parler d'euthanasie –, vous choisissez de lancer un emprunt d'une durée de 25 ans, jusqu'en 2052 donc. J'espère que les citoyens de la Province de Namur n'auront pas à payer les bourdes de votre majorité MR-Les Engagés et, surtout, que les bénéficiaires des moyens de la Fédération Wallonie-Bruxelles que sont les étudiants, les centres de jeunes et autres, n'auront pas à souffrir de votre incompétence.

8.3 Question de Mme Manon Vidal à Mme Elisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Étudiants et enseignants inquiets de la chute des inscriptions en filière pédagogique à la suite de la hausse du minerval»

Mme Manon Vidal (PTB). – Madame la Ministre-Présidente, toute la jeunesse se bat contre les réformes élitistes de votre gouvernement et contre la casse de la future génération!

Après les élèves de l'enseignement secondaire, ce sont les étudiants de l'enseignement supérieur qui continuent le mouvement contre vos réformes élitistes qui ferment de plus en plus les portes de l'enseignement supérieur à toute une série de jeunes. Hier, les étudiants de la Haute École provinciale de Hainaut-Condorcet (HEPHC) ont bloqué leur campus pour dénoncer les mesures de votre gouvernement MR-Les Engagés, à savoir le minerval à 1 200 euros, le prix des transports en commun et la réforme du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage»), qui exclut des jeunes des études. De manière générale, ces étudiants se mobilisent contre l'ensemble des réformes qui touchent l'enseignement. C'est logique, car la HEPHC forme de futurs professeurs. Or, les étudiants constatent que vous êtes en train de casser le métier de leurs rêves. Les professeurs doivent travailler plus pour le même salaire et multiplier les trajets entre plusieurs écoles pour prester suffisamment d'heures. Ils sont, en outre, complètement méprisés par votre gouvernement.

L'une des professeures de la HEPHC a également expliqué que l'établissement avait enregistré moins d'inscriptions qu'au cours des années précédentes, et ce, en raison de la hausse du minerval. Les frais d'inscription pour la formation d'instituteur, par exemple, sont passés de 420 euros à 1 220 euros. Cette professeure se demande donc qui seront les futurs professeurs.

À l'Université libre de Bruxelles (ULB), le campus sera bloqué demain. Le mouvement se généralise. La génération Z est mobilisée contre les choix politiques du gouvernement.

Madame la Ministre-Présidente, avez-vous pris connaissance des revendications des étudiants mobilisés à la HEPHC et à l'ULB? Quelles réponses comptez-vous y apporter? Disposez-vous de données récentes relatives au nombre d'inscriptions dans les formations au métier d'enseignant? Identifiez-vous un impact particulier de la hausse du minerval sur les inscriptions dans cette filière?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, j'ai longuement répondu à la question relative à la mobilisation des étudiants lundi en commission. Vous me permettez donc de ne pas y revenir.

Une réunion a eu lieu hier, à laquelle ont assisté les représentants de la HEPHC. Ces derniers se sont engagés à continuer à communiquer toutes les informations utiles sur les possibilités existantes aux étudiants. Pour rappel, les étudiants doivent consulter le site Internet www.minerval.be afin de vérifier s'ils ont droit à une aide et introduire leur dossier avant le 31 octobre.

Je sais que les chiffres relatifs au nombre d'inscriptions en filière pédagogique sont attendus avec impatience. La plateforme e-paysage est en plein

développement et les premières données sont disponibles. Elles ne sont cependant pas encore complètement stabilisées, notamment pour ce qui est de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), mais je peux vous faire part des premières tendances. Nous constatons une augmentation du nombre d'inscriptions dans les sections 1 et 2 et une diminution du nombre d'inscriptions dans la section 3. Nous constatons également un attrait important pour le Master en enseignement dans les sections 1, 2 et 3 auprès des enseignants qui sont déjà en fonction et qui souhaitent obtenir un Master. En revanche, je suis dans l'incapacité d'établir un lien de cause à effet entre le minerval progressif qui a été instauré et le nombre d'inscriptions enregistrées.

Mme Manon Vidal (PTB). – Avec tout le respect que je vous dois, Mesdames et Messieurs du MR et des Engagés, il faut sortir de ce Parlement! Allez prendre l'air! Allez un peu écouter les jeunes qui sont dans les rues en ce moment!

Les jeunes ne demandent rien de compliqué. Ils ne demandent pas de choses impossibles. Ils demandent juste d'avoir un professeur en face d'eux dans les classes. Ils demandent juste d'avoir des bâtiments qui tiennent debout. Ils demandent de pouvoir étudier et exercer le métier dont ils rêvent. Ils demandent de pouvoir prendre le bus sans que cela leur coûte un rein, sans devoir payer toujours plus cher. Ils demandent que vous arrêtiez de briser leur avenir et que vous investissiez enfin de l'argent dans les écoles.

J'ai 27 ans. Depuis qu'elle est née, ma génération entend qu'il n'y a pas d'argent pour l'école, ni pour les hôpitaux, ni pour les transports. Nous entendons en permanence qu'il faut faire des coupes budgétaires et se serrer la ceinture. Mais il y a une chose pour laquelle vous trouvez de l'argent en un claquement de doigts: des milliards d'euros pour la guerre. C'est le seul futur que vous nous promettez.

C'est pour cela que la génération Z est en train de se lever partout en Europe – en France, en Italie, en Allemagne, en Espagne... – contre tous les gouvernements qui font exactement les mêmes choix que vous, à savoir toujours investir dans la guerre tout en coupant dans les budgets des écoles.

Nous serons aux côtés des jeunes et des étudiants qui vont continuer à se mobiliser. Ils ont déjà appelé à manifester les 17 et 20 novembre 2026 contre la casse de leur avenir et contre les choix budgétaires que vous faites sur leur dos. En somme, contre votre vieux monde dont nous ne voulons pas!

8.4 Question de Mme Barbara Trachte à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Menaces sur la liberté d'association et le secteur de l'éducation permanente»

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, des mesures adoptées à différents niveaux de pouvoir placent la liberté associative sur la

sellette. C'est le cas du projet de loi du ministre fédéral de l'Intérieur, M. Quintin, relatif à l'interdiction de certaines organisations. Ce projet de loi est au cœur des discussions depuis déjà un certain temps. Il a notamment été mis en cause en raison de ses atteintes à la séparation des pouvoirs: le pouvoir exécutif y prendrait le pas sur le pouvoir judiciaire concernant la dissolution d'associations. Ce projet de loi enfreindrait également les libertés d'association et d'expression dont nous sommes les garants en Fédération Wallonie-Bruxelles.

À la suite de l'avis du Conseil d'État et des défenseurs des droits humains, dont l'Institut fédéral des droits humains (IFDH) et la Ligue des droits humains (LDH), vous avez affirmé rester attentive aux effets potentiels de ce texte sur les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Vous prévoyiez d'en suivre les évolutions et la prise en compte des critiques formulées.

Depuis lors, un nouveau texte a été déposé. Des associations comme Amnesty International Belgique francophone (AIBF), le Mouvement ouvrier chrétien (MOC), l'ASBL Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers (CIRÉ), la Ligue des familles, le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP) émettent toujours des critiques à son encontre, notamment au sujet des libertés d'association et d'expression.

Madame la Ministre-Présidente, avez-vous pris connaissance de la nouvelle mouture du texte? Partagez-vous les préoccupations renouvelées? Quelles démarches entreprenez-vous pour assurer que les libertés d'association et d'expression, dont nous sommes les garants, soient respectées?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, j'ai pu prendre connaissance de ce projet de loi. Il a évolué et rencontre en partie les préoccupations que j'avais exprimées: entre autres, la nouvelle mouture abandonne le mécanisme de dissolution administrative.

J'ai également pris connaissance des préoccupations des associations, notamment quant à la problématique critique du droit à la défense. En effet, la décision doit revenir au pouvoir judiciaire et non au pouvoir exécutif. Cet élément est primordial. C'est pourquoi je resterai attentive à l'impact potentiel sur les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles et ses acteurs. Je ne manquerai pas de reprendre contact avec le ministre Quintin à ce sujet.

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie pour l'attention que vous portez au dossier. Je vous invite à la plus grande cohérence possible vis-à-vis des propos que vous tenez en notre parlement sur la protection des droits de la défense, la séparation des pouvoirs ou encore la liberté associative. S'il est bien de défendre cette ligne ici, il faut également la défendre au niveau du gouvernement fédéral et à travers les textes que vous adoptez en

Fédération Wallonie-Bruxelles, comme le futur décret transversal qui est attendu avec beaucoup d'inquiétude par le secteur associatif.

8.5 Question de M. Nicolas Janssen à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, intitulée «Difficultés de remplacement des enseignants absents»

M. Nicolas Janssen (MR). – Un article paru cette semaine dans la presse met en lumière les nombreux obstacles rencontrés par les directions d'établissements scolaires pour remplacer des enseignants absents. Tout d'abord, il faut attendre un délai minimal d'absence avant de pouvoir engager un nouvel enseignant. De plus, il faut respecter la hiérarchie entre titre requis, suffisant et de pénurie, puis le classement des temporaires prioritaires. Il convient également de faire coïncider des heures de cours, éclatées sur la semaine, avec les horaires d'un candidat qui travaillerait dans un autre établissement. Ainsi, une direction peut disposer d'une pile de CV sur son bureau sans qu'aucun candidat ne puisse être retenu en raison de ces difficultés.

D'autres difficultés sont régulièrement mentionnées par les directions, comme le fait que les disponibilités ou les congés peuvent être notifiés jusque fin août aux directions, ce qui complique évidemment l'organisation du temps de travail au sein des établissements scolaires.

Pour répondre à ce problème, le gouvernement a fait le choix de généraliser les *pools* de remplacement et de raccourcir les délais avant remplacement. Madame la Ministre, j'aimerais vous interroger sur le fonctionnement de ces outils depuis la rentrée. Disposez-vous d'un premier bilan depuis la rentrée? Combien de remplacements les *pools* ont-ils permis et dans quels délais par rapport à la procédure habituelle? Par ailleurs, quelles autres simplifications envisagez-vous de mettre en œuvre pour continuer à répondre aux difficultés auxquelles sont confrontées les directions d'établissements scolaires?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes. – Monsieur le Député, j'entends bien sûr les difficultés auxquelles les directions doivent faire face lorsqu'il s'agit de remplacer un enseignant absent. Les règles sont précises: il faut d'abord attendre un certain temps, puis commencer à examiner les CV des enseignants porteurs d'un titre requis, puis ceux porteurs d'un titre suffisant, et enfin ceux porteurs d'un titre de pénurie, en commençant par les enseignants temporaires prioritaires.

Ces règles de classement et d'évolution des emplois, connues des enseignants, ont un sens. En effet, dans l'intérêt des élèves, il s'agit avant tout de trouver le profil le plus adéquat pour assurer le remplacement. Je rappelle également qu'une procédure simplifiée a été mise en œuvre pour les absences de moins de quinze semaines.

Vous avez évoqué les pools de remplacement, ceux-ci fonctionnent bien. Nous avons doublé leur nombre depuis le début de la législature. Ils sont désormais au nombre de quatre et permettent précisément d'intervenir sans devoir attendre un certain nombre de jours d'absence, à savoir entre cinq et dix jours dans l'enseignement fondamental et quinze jours dans l'enseignement secondaire. Grâce à ces pools, il est possible d'intervenir dès le premier jour d'absence.

Vous avez également mentionné notre volonté de généraliser les pools de remplacement, notamment dans le cadre du contrat à durée indéterminée pour enseignant (CDIE). L'objectif est de pouvoir agir davantage sur les absences de courte durée.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, nous allons proposer un texte et le soumettre le plus rapidement possible au gouvernement, pour répondre à cette demande des directions qui sont confrontées à des absences d'enseignants.

M. Nicolas Janssen (MR). – Madame la Ministre, vous avez bien fait de rappeler à quel point ces règles ont un sens. On sait combien, pour les directions, il est important de trouver des solutions pour s'assurer que les élèves disposent d'enseignants dans leur classe. À cet égard, je tiens à vous féliciter pour la mise en œuvre des pools de remplacement. Vous avez souligné leur bon fonctionnement, la multiplication par deux de leur nombre, et le fait que, dorénavant, il est possible d'y faire appel dès le premier jour d'absence. C'est une priorité pour la qualité des enseignements. Je vous remercie pour votre action, d'autant plus que nous sommes nombreux à souhaiter que de telles améliorations du système se multiplient.

8.6 Question de M. Jean-Paul Wahl à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, intitulée «Passage à deux périodes du cours d'éducation à la philosophie et la citoyenneté»

M. Jean-Paul Wahl (MR). – Madame la Ministre, vous avez marqué votre intention de faire passer les cours d'éducation à la philosophie et la citoyenneté (EPC) d'une heure à deux heures. C'est un débat que je connais bien puisque je l'ai suivi depuis plusieurs années.

Déjà les regrettés Hervé Hasquin et Pierre Hazette souhaitaient faire évoluer le dossier en cette matière. Ce qui bloquait était l'interprétation de l'article 24 de la Constitution, à savoir s'il existait une obligation d'organiser les cours de religion et de morale. Le débat portait non pas sur l'organisation de ces cours; il concerne plutôt la question de savoir si ces cours doivent être obligatoires ou facultatifs.

Ce n'est qu'en 2015 que la Cour constitutionnelle a enfin tranché; dès lors, à partir de 2016, il a été possible d'instaurer ce type de cours. Aujourd'hui, conformément à la Déclaration de politique communautaire (DPC), vous concrétisez cet

engagement, qui n'avait pas pu être réalisé auparavant pour toute une série de raisons — je ne vais ni les critiquer ni m'étendre sur elles, ce serait bien trop long — et vous arrivez simplement au terme du processus.

Vous permettez l'organisation de ces deux heures d'EPC et, par les temps qui courent, c'est totalement essentiel, notamment lorsque j'entends certaines déclarations et que j'observe les attitudes de certains membres de notre Parlement. Je suis persuadé qu'eux-mêmes devraient suivre ces cours.

Dans la presse ce matin, j'ai lu les inquiétudes tout à fait légitimes et compréhensibles qu'exprimaient les professeurs de religion. Vous allez donc devoir les rassurer et les consulter. Vous allez aussi examiner comment organiser cette transition. Les professeurs de religion avaient déjà exprimé cette inquiétude en 2016; il est tout à fait normal qu'elle réapparaisse aujourd'hui. Il faut donc que vous répondiez à ces inquiétudes et rassuriez le secteur à ce propos.

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes. – Merci, Monsieur le Député, de me laisser la possibilité d'évoquer ce dossier qui était, en effet, extrêmement cher à notre ami regretté Pierre Hazette. Il serait très heureux d'assister à ce débat aujourd'hui.

Ce projet d'ajout d'une deuxième heure de cours d'EPC pour l'enseignement officiel et l'enseignement libre non subventionné est un projet important. L'idée est d'y aboutir pour 2029-2030 au plus tard, en commençant par la première année primaire, puis la quatrième année secondaire, de façon à avoir une période de transition.

Il est évidemment très important de travailler sur ce dossier. C'est une bonne nouvelle, au regard de la résolution relative aux travaux du groupe de travail chargé d'examiner l'extension à deux heures de l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté pour l'ensemble des élèves de l'enseignement obligatoire que le Parlement avait adoptée le 1^{er} décembre 2021.

Le projet n'est donc pas neuf et a déjà été préparé. Mon cabinet adressera une demande de rencontre au Conseil consultatif supérieur des cours philosophiques (CCSCP), étant donné les inquiétudes qu'ont exprimées les professeurs de religion. Nous allons les rencontrer et leur expliquer ce que nous mettrons en place en termes de réaffectation. Il n'y aura pas de précipitation dans ce dossier. Il faudra rassurer, entre autres, en ce qui concerne les référentiels qui sont déjà de grande qualité et peuvent porter sur deux périodes.

Nous serons très attentifs à ce dossier pour aboutir sans précipitation et sur la base d'une bonne préparation. Vous l'avez rappelé, Monsieur Wahl: ce dossier est tout à fait essentiel. Travailler l'esprit critique de nos jeunes est plus que jamais d'actualité.

M. Jean-Paul Wahl (MR). – Ce projet faisait déjà consensus lors de la précédente législature, lorsque la majorité était autrement composée; il fait consensus dans la majorité actuelle qui parvient à le faire aboutir.

Je suppose donc que nous pourrons travailler d'une manière très concrète, à la satisfaction des uns et des autres.

8.7 Question de M. Chris Massaki Mbaki à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, intitulée «Sensibilisation à la violence contre les institutions politiques»

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – «Madame la Ministre, j'imagine que vous ciblez les casseurs en uniforme qui agissent sous l'autorité de votre bourgmestre et qui sont occupés à casser des jeunes mineurs.» Tels sont les propos tenus par la députée bruxelloise Ecolo Margaux De Re à la suite des actes de vandalisme commis lors du siège du PS bruxellois, actes que mon groupe et moi-même condamnons fermement. Le président d'Ecolo a juste souligné qu'il ne se serait pas exprimé de la même façon. Mais aucune condamnation n'a été émise par Ecolo! Cela fait des années que nous dénonçons cette tendance à être de grands moralisateurs, mais, lorsque le problème se déroule au sein des rangs de ce parti, il ne se passe rien. C'est scandaleux! À titre personnel, je demanderais une démission parce que, lorsqu'on tient ce type de propos dans une démocratie, on la met clairement en danger.

Madame la Ministre, ces dernières semaines, nous assistons à de nombreuses scènes de violence dans notre pays qui impliquent des jeunes. Cela interroge le respect des institutions. Au sein de notre Parlement, nous devons nous aussi nous poser des questions sur ce respect.

Comment la Fédération Wallonie-Bruxelles sensibilise-t-elle les jeunes dans les écoles au respect des institutions? Quelles sont les actions concrètes en cours? Avez-vous de nouveaux dispositifs ayant pour objectif le respect des institutions, des forces de l'ordre et de la fonction publique? Aujourd'hui, il est temps de faire le ménage, et ce, surtout au sein des rangs d'Ecolo.

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes. – Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question concernant les propos tenus par une députée à la suite du saccage du siège du PS bruxellois et le respect de nos institutions démocratiques par nos jeunes. Je regrette de tels propos, qui mettent en cause nos policiers et légitiment la violence. Je déplore l'absence de recadrage de la part d'Ecolo. Nos policiers et nos commerçants apprécieront.

La Fédération Wallonie-Bruxelles se mobilise pour sensibiliser nos jeunes au respect des institutions démocratiques. Je pense au processus des délégués de classe

qui permet de sensibiliser les élèves au système des élections au sein de nos écoles, de mener des débats et de rechercher des solutions collectives. J'en veux pour preuve la Semaine de la démocratie scolaire qui sera organisée au début de l'année 2027.

Par ailleurs, avec la ministre de la Jeunesse, Valérie Lescrenier, nous subventionnons le Comité des élèves francophones (CEF), que j'ai rencontré le 7 octobre dernier. Nous avons convenu avec ses représentants de proposer aux établissements scolaires d'organiser, dans les prochaines semaines, un moment de démocratie interne afin de permettre aux jeunes de transmettre leurs propositions à l'attention du gouvernement. J'ai déjà discuté d'un projet, avec les fédérations de pouvoirs organisateurs et avec les organisations syndicales, la semaine dernière. Nous en avons également débattu au sein du gouvernement.

Nous préparons actuellement une circulaire avec l'aide de l'Administration générale de l'enseignement (AGE), de l'Observatoire du climat scolaire et des médiateurs scolaires, afin de proposer l'organisation d'un moment de démocratie scolaire dans le cadre du cours d'éducation à la philosophie et la citoyenneté. Je tiens à rappeler mon attachement à la généralisation du cours en question, avec une deuxième période de classe. Il s'agit de l'outil le plus pertinent pour sensibiliser nos élèves à l'indispensable respect de nos institutions démocratiques.

M. Martin Casier (PS). – J'imagine que cela vaudra aussi pour les échevins de Courcelles...

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – C'est très bien, ce que vous venez de dire, Monsieur Casier! Je ne sais pas si vous avez écouté le débat qui a eu lieu entre le président de mon parti et le bourgmestre ... (*Protestations de Mme Greco*)

Je veux tout d'abord vous remercier, Madame la Ministre. Nous regrettons également ces propos. Vous avez parlé de la circulaire: il sera intéressant de voir le travail qui en résultera. Concernant la décision qui devrait selon nous être prise par Ecolo, pour autant qu'il y ait encore un minimum de dignité dans le chef de ses membres qui siègent au sein de notre Assemblée, il faudrait au minimum des excuses par rapport aux propos tenus.

Enfin, pour votre intervention, Monsieur Casier, je vous invite à réécouter le débat. Au MR, nous savons laver notre linge sale en famille et faire ne sorte d'être tout à fait transparents lorsque des propos de ce genre sont tenus.

M. le président. – La parole est à Mme Trachte.

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Monsieur le Président, notre matinée a été consacrée à un colloque sur la violence en politique. Je voudrais que vous fassiez respecter le règlement sur les questions d'actualité qui dispose de s'en tenir aux questions qui sont adressées aux ministres. C'est d'ailleurs à cela qu'elles servent.

Toutefois, puisque le MR estime nécessaire de faire la leçon aux autres, il serait en effet judicieux qu'il s'occupe de ce qui se passe à Courcelles.

8.8 Question de Mme Valérie Dejardin à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice, intitulée «Quelles réponses pour les jeunes et les aidants proches?»

Mme Valérie Dejardin (PS). – Madame la Ministre, je voudrais revenir sur les aidants proches, ces personnes qui mettent leur vie entre parenthèses pour s'occuper d'un proche, membre de la famille, ami ou voisin. Il y a plus d'un an, dans le cadre de la réforme du chômage, ces aidants proches en étaient l'un des angles morts, se retrouvant du jour au lendemain sans revenus. Le gouvernement fédéral avait alors dit qu'il travaillait sur un statut d'aidant proche. Ce que nous soutenions.

Près d'un an et demi plus tard, nous n'avons pas l'impression, de même que les ASBL et les aidants proches eux-mêmes, qu'il y ait eu des avancées sur la création d'un véritable statut. Personne ne prend ses responsabilités, les entités et les ministres se rejetant la balle. Or l'ensemble des partis semblaient d'accord, dans la presse en tout cas, pour accorder un statut particulier à ces personnes. En ce qui concerne vos compétences, Madame la Ministre, un jeune sur cinq est considéré comme aidant proche; or ces personnes sont trop souvent invisibilisées.

Où en sont les avancées dans la reconnaissance d'un statut d'aidant proche? Quel soutien peut apporter la Fédération Wallonie-Bruxelles à des structures soutenant les jeunes et aidants proches? Avez-vous des contacts avec vos homologues régionaux et fédéraux? Avance-t-on concrètement sur cette problématique? Dans l'affirmative, pouvez-vous nous en dire plus?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Madame la Députée, merci pour votre question sur ces jeunes aidants proches qui assument des responsabilités importantes et font face à des difficultés particulières. Ces jeunes se trouvent parfois dans des situations de surcharge et peuvent vivre des situations d'isolement. Il est dès lors important, pour nous, de les orienter vers les instances et les structures qui, en Fédération Wallonie-Bruxelles, sont susceptibles de les aider. Je pense en particulier aux structures consacrées à la jeunesse, notamment les centres de jeunes (CJ) et les organisations de jeunesse (OJ), avec une attention particulière pour les vingt-neuf centres d'information des jeunes. Concernant l'aide à la jeunesse, ces jeunes peuvent s'adresser aux 88 services d'aide en milieu ouvert (services AMO) à leur disposition ainsi qu'aux services d'aide à la jeunesse (SAJ) qui répondront à leurs attentes.

Pour le reste de vos questionnements, en particulier sur le statut, je vous renvoie aux autres niveaux de pouvoir. Je peux vous indiquer que je reste en contact

régulier avec le niveau fédéral et les niveaux régionaux pour ce qui concerne les compétences, les besoins et les attentes de la jeunesse. Notre enjeu, en Fédération Wallonie-Bruxelles, est de permettre à ces jeunes d'identifier les structures mises à leur disposition, que nous finançons et qui sont susceptibles de leur donner des éléments de réponse quant à leurs questionnements et leurs difficultés du quotidien.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Vous l'avez dit: ces jeunes, ces aidants proches, ont une vie difficile, sont souvent méconnus, font face à des réalités auxquelles ils ne devraient pas faire face, surtout à leur âge. Nous pouvons donc nous rejoindre sur un point: ces jeunes se moquent bien de savoir si c'est au niveau fédéral, au niveau régional ou au niveau communautaire que les choses doivent bouger; aujourd'hui, ils ne voient aucune avancée par rapport à leur situation.

Nous nous rejoignons certes sur les objectifs, mais il faut avancer de façon concrète. Je vous rappelle que nous avons déposé une proposition de résolution en commission de la Jeunesse, qui avait trois objectifs que vous partagez: donner de la visibilité aux réalités connues par les aidants proches; repérer les aidants proches et fournir des outils susceptibles d'être utiles tant à ces derniers qu'aux associations qui pourraient les encadrer; leur apporter du soutien, qu'il soit financier ou matériel.

Nous allons donc redéposer cette proposition, et nous espérons que l'on pourra trouver un consensus sur le sujet, dans l'intérêt général, et surtout dans celui de ces personnes qui vivent aujourd'hui une situation très compliquée.

8.9 Question de Mme Marisol Revelo Paredes à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice, intitulée «Emplois APE dans les crèches: inquiétude du secteur face au flou de la réforme à venir»

Mme Marisol Revelo Paredes (PTB). – Je tiens à évoquer une fois de plus la réalité de ce secteur. Quand les crèches manquent de personnel, la situation devient très compliquée. Certaines travaillent dans des conditions déjà difficiles, et il arrive qu'elles doivent travailler avec un manque d'effectifs, notamment parce qu'un malade n'est pas remplacé. La situation se complique également pour les parents qui, parfois, doivent venir rechercher leur enfant.

Une grande partie de ces emplois est financée par la Région wallonne à travers le dispositif des aides à la promotion de l'emploi (APE). Les APE fournissent un travail essentiel dans notre Communauté, c'est pourquoi le secteur des crèches s'inquiète vraiment des nouvelles réformes qui visent aussi à réduire ces aides. Ainsi, à titre d'exemple, l'ASBL Télé-Entraide, qui gère notamment une crèche, risque de perdre des emplois, alors qu'elle bénéficie d'emplois APE. Au-delà de ce cas précis, c'est l'ensemble des ASBL et des communes qui est concerné.

Les pertes d'emploi et les réformes dans ce secteur influenceront les conditions de travail à l'avenir, mais aussi la qualité de l'accueil des enfants. Cette situation engendrera aussi une pression supplémentaire sur les parents. Tandis que le nombre de places disponibles en crèche constitue déjà un problème, imaginez des parents à qui il faudra téléphoner pour les avertir qu'il n'y a pas assez de personnel pour accueillir leurs enfants!

Madame la Ministre, garantissez-vous de maintenir tous les emplois APE dans les associations et les crèches communales?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Madame la Députée, les points APE seront inchangés et même indexés dans le secteur non marchand, en 2027. Nous avons effectivement prévu de procéder à des économies globales pour les années 2028-2029, et elles seront réparties entre les différents secteurs concernés.

Il existe deux cas de figure. Le premier concerne les points APE dévolus aux pouvoirs locaux: ils sont transférés vers le Fonds des communes. Nous avons réservé une attention particulière au secteur de la petite enfance, dans l'attribution des points APE aux pouvoirs locaux. Le deuxième cas de figure concerne les points APE destinés au secteur non marchand. Un accord de coopération est en cours de finalisation entre la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le transfert de ces points est prévu pour le 1^{er} janvier 2029, au plus tard. Nous disposerons encore d'un certain temps, pour construire, en collaboration avec les secteurs concernés, un système de répartition des points APE. Notre objectif est d'assurer une équité entre les différents acteurs, ce qui est le but premier de la réforme.

Mme Marisol Revelo Paredes (PTB). – Madame la Ministre, il est normal que vous garantissiez la pérennité des emplois APE, car ces personnes effectuent un travail essentiel. Il est primordial de maintenir cet engagement et de veiller à ce que les réformes n'y touchent pas. Ce secteur est déjà fortement fragilisé. Si cette réforme devait aboutir – j'insiste sur ce point –, elle dégraderait inévitablement la qualité d'accueil des enfants. Les professionnels du secteur exercent déjà dans des conditions de travail très difficiles. Si une nouvelle réforme est décidée par l'actuel gouvernement MR-Les Engagés, qui oblige par ailleurs les parents à chercher du travail, alors qu'il n'y a ni assez de places ni assez de personnel dans les crèches, la situation deviendra encore plus compliquée.

8.10 Question de Mme Anne Barzin à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice, intitulée «Potentielle implication d'un mineur dans le meurtre du policier bruxellois: quel rôle pour les services de l'aide à la jeunesse?»

Mme Clémentine Barzin (MR). – Le meurtre de M. Nordine El Talbi, policier en intervention à Jette la semaine dernière, a bouleversé nos concitoyens et tout le pays. En 25 ans, 36 policiers ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions. Ces faits sont extrêmement graves. J'adresse une nouvelle fois mes pensées à sa famille et à ses collègues; j'imagine que c'est le cas aussi de l'ensemble des membres de ce Parlement.

Pour ce qui est des suites judiciaires de cette affaire, le procureur du Roi de Bruxelles a réuni la presse dimanche dernier pour indiquer que six personnes avaient été placées sous mandat d'arrêt, qu'un suspect avait été intercepté à Paris, deux à Almeria, en Espagne, et que deux personnes avaient été interpellées en Belgique.

Hier soir, nous avons appris par la presse que le suspect intercepté à Paris serait un mineur de 16 ou 17 ans, et qu'il serait le tireur présumé. Ce matin, cependant, le parquet invite à la prudence, le rôle exact de chacun des suspects n'ayant pas encore pu être déterminé avec précision à ce stade de l'enquête.

Dans sa lutte contre le narcotrafic, qui embrigade des jeunes, singulièrement dans notre capitale, le procureur du Roi de Bruxelles s'est régulièrement adressé au monde politique, notamment à la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour dénoncer le manque de places en institution publique de protection de la jeunesse (IPPJ) et l'insuffisance de prises en charge, notamment pour des faits infractionnels extrêmement graves. J'insiste sur le fait que l'absence de sanctions à la hauteur des faits infractionnels doit être considérée dans toute sa gravité.

Madame la Ministre, quels éléments pouvez-vous nous transmettre concernant le suspect en question? Quels éléments le parquet vous a-t-il donnés, afin de faire la lumière sur ce dossier? Quelle est la situation des services de l'aide à la jeunesse à ce sujet, la presse ayant indiqué hier soir qu'une place en IPPJ avait été trouvée pour ce jeune?

Quel a été le parcours de ce jeune dans les services de l'aide à la jeunesse, le cas échéant? À quelles suites pourrait-il s'attendre si sa responsabilité dans le meurtre de M. El Talbi était établie? Enfin, hier, en commission, vous avez annoncé vouloir travailler, lors de la réunion du gouvernement de ce vendredi, sur les leviers complémentaires comme, par exemple, le bracelet électronique. Pouvez-vous nous rassurer sur le fait que des mesures permettront de faire en sorte qu'il n'y ait plus de sentiment d'impunité de la part des jeunes qui commettent des faits d'une extrême gravité?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Je voudrais tout d'abord commencer, moi aussi, mon intervention en adressant mes pensées émues à la famille de M. Nordine El Talbi, à ses proches, mais aussi à toute la grande famille de la police. Madame la Députée, je vous confirme qu'un

suspect mineur a été arrêté à Paris dans le cadre de cette affaire, qu'il sera extradé vers la Belgique et qu'une place d'urgence lui est réservée dans une IPPJ.

L'enquête étant en cours, je ne puis répondre à vos questions sur cette affaire, compte tenu du secret de l'instruction. Je peux néanmoins vous dire que ce mineur a, en effet, déjà bénéficié de prises en charge de l'aide à la jeunesse.

Plus globalement, nous travaillons ardemment à de nouvelles prises en charge des mineurs en conflit avec la loi, notamment pour les équipes mobiles d'accompagnement (EMA) et les IPPJ. Nous réfléchissons à des pistes complémentaires. Mais je tiens à insister sur la juste mesure qu'il y a lieu de trouver entre la prévention et la réponse apportée aux mineurs tant en danger qu'en conflit avec la loi.

Mme Clémentine Barzin (MR). – Cette question d'importance a souvent fait l'objet de débats au sein de notre Parlement. Comme le procureur du Roi de Bruxelles l'a indiqué, le fait de ne pas pouvoir subir une peine immédiate crée un sentiment d'impunité chez les jeunes et amène des risques de récidive accrus. Cela fait également le jeu des réseaux criminels qui embrigadent des mineurs.

Aujourd'hui, face à une liste d'attente aussi longue en IPPJ, toutes les solutions doivent être envisagées pour pouvoir prendre des sanctions adéquates à la suite de faits infractionnels d'ampleur et de crimes commis par des mineurs. Certes, la prévention est importante et le secteur de l'aide à la jeunesse porte beaucoup d'attention aux mineurs en danger, mais, Madame la Ministre, la prise en charge des mineurs en conflit avec la loi doit être la priorité absolue.

9 Prises en considération

M. le président. – L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution visant à objectiver la charge et les conditions de travail des puéricultrices en Fédération Wallonie-Bruxelles, (doc. 330 (2026-2027) n° 1), déposée par Mme Revelo Paredes et consorts. Je vous propose d'envoyer la proposition de résolution à la commission de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de justice, de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. (*Assentiment*)

L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de décret portant diverses mesures en matière d'enseignement supérieur (doc. 331 (2026-2027) n° 1), déposée par Mme Jacqmin et consorts.

La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Nous sollicitons l'urgence pour l'examen de ce texte. Cet examen pourrait avoir lieu lors de la prochaine réunion de la commission, le 9 novembre.

L'urgence est de mise, car ce texte apporte des modifications ayant un lien avec le nouveau Code pénal. Les mesures modifiées doivent entrer en vigueur avant la fin de l'année. Si nous suivons la procédure classique, ce ne serait pas possible.

M. le président. – Nous en prenons bonne note et la Conférence des présidents ne manquera pas de donner suite à votre demande.

En attendant, je vous propose d'envoyer la proposition de décret à la commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires. (*Assentiment*)

10 Projet de décret modifiant le décret du 28 mars 2019 relatif aux cellules de soutien et d'accompagnement de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française et au statut des conseillers au soutien et à l'accompagnement (doc. 321 (2026-2027) nos 1 à 4)

10.1 Discussion générale

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret.

La discussion générale est ouverte.

M. Soupert, rapporteur, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à Mme Cortisse.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – En mars 2019, notre Parlement a fait le pari d'accorder aux fédérations de pouvoirs organisateurs et à Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) des moyens supplémentaires pour soutenir et accompagner les écoles en échange d'engagements écrits, contractualisés et vérifiables. Il s'agissait donc d'échanger des moyens contre des résultats. Six ans plus tard, le moment est venu de tirer les leçons de ce pari. C'est précisément ce que fait le projet de décret qui nous est soumis. Le groupe MR soutient ce texte, car il repose sur un principe qui nous est cher: faire confiance aux équipes de terrain, mais aussi vérifier leurs résultats.

Pour rappel, à travers le dernier décret-programme, nous avons revu le financement des cellules de soutien et d'accompagnement. Les détachements individuels ont ainsi laissé place à une subvention globale. Nous avons précisé qu'il s'agissait d'une réorganisation et que les réseaux gagneraient en souplesse ce qu'ils perdraient en moyens. Le texte que nous examinons aujourd'hui donne corps à cet engagement.

Par ailleurs, le décret du 28 mars 2019 relatif aux cellules de soutien et d'accompagnement de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française et au statut des conseillers au soutien et à l'accompagnement énumérait les

missions des cellules de soutien et d'accompagnement avec un luxe de détails. Sur le papier, c'était rassurant, mais, sur le terrain, cela a donné des contrats surchargés, des missions affichées plutôt qu'accomplies et des équipes passant une part considérable de leur temps à documenter ce qu'elles n'ont pas toujours le temps de faire.

Le projet de décret que nous examinons aujourd'hui change de méthode et fixe un cap: accompagner les directions et les équipes, conseiller dans les disciplines et soutenir le pilotage des écoles et des pôles territoriaux. Le contrat fixe l'itinéraire, réseau par réseau, en tenant compte de ce que chacun sait faire et de ce dont les écoles ont besoin. Je souligne, en particulier, que la mission de soutien au pilotage vise désormais explicitement les écoles qui doivent élaborer un dispositif d'ajustement. En effet, l'accompagnement doit avoir lieu en priorité dans les écoles qui décrochent. Simplifier ne signifie pas désinvestir, mais bien concentrer l'effort là où il compte.

Le deuxième mérite de ce texte est le suivant: moins de rapports, plus de pilotage. Ainsi, le rapport annuel devient biennal. Il ne faut cependant pas s'y tromper: les pièces comptables restent évidemment annuelles et des indicateurs de suivi seront transmis chaque année.

En outre, le décret définit ce qu'est un jalon, à savoir une réalisation précise qui marque un progrès réel et qui se vérifie. La philosophie qui sous-tend cette simplification est simple: un conseiller est plus utile dans une salle des professeurs que devant un tableau de bord.

Par ailleurs, la durée des contrats est ramenée à cinq ans afin que leur terme coïncide avec la première année d'une nouvelle législature. Ce choix relève du bon sens démocratique. Le gouvernement qui évaluera un contrat ne sera pas celui qui l'a signé. Il en héritera, l'évaluera et fixera ses priorités pour le cycle suivant. C'est un gage d'objectivité et de responsabilité politique. Un contrat, une législature, une évaluation.

Le texte qui nous est soumis a encore un troisième mérite: il fait confiance aux réseaux pour composer leurs équipes.

Les quotas rigides par catégories disparaissent. Un même conseiller pourra cumuler plusieurs fonctions selon son profil. Le titre pédagogique reste exigé là où il compte – pour accompagner les équipes et conseillers dans les disciplines –, tandis que la mission de soutien au pilotage s'ouvre à d'autres profils. Sachant que les pôles territoriaux réunissent logopèdes, ergothérapeutes et infirmiers, cette ouverture se fait par souci de cohérence.

Le même pragmatisme s'observe pour la formation initiale. Les conseillers qui justifieront d'au moins un an d'expérience au 30 août 2027 en seront dispensés, tout en étant autorisés à la suivre s'ils le souhaitent. Je salue le fait que le

gouvernement ait suivi, sur ce point, l'avis du Conseil d'État en fixant un critère objectif plutôt qu'une appréciation au cas par cas.

Chers collègues, ce texte ne fera évidemment pas la une des journaux. Il ne crée ni d'institution nouvelle ni de grand principe, mais il fait œuvre utile. Il remplace une logique d'énumération par une logique de résultat. Il allège ce qui pouvait l'être, sans renoncer à contrôler l'usage de chaque euro public. Il fait confiance aux opérateurs tout en leur demandant des comptes. Autonomie ne veut pas dire «chèque en blanc». C'est pourquoi le groupe MR votera en faveur de l'adoption de ce texte.

M. le président. – La parole est à M. Dönmez.

M. Ibrahim Dönmez (PS). – Chers collègues, ce projet de décret s'inscrit dans un contexte de coupes budgétaires drastiques dans les moyens permettant aux réseaux d'enseignement d'aider les écoles à mener leurs missions. En effet, le gouvernement a décidé de supprimer dix millions d'euros de l'enveloppe permettant aux conseillers au soutien et à l'accompagnement (CSA) d'appuyer les équipes pédagogiques dans la mise en œuvre des réformes. Ce montant représente une diminution de 30 % des moyens pour accompagner les écoles dans la rédaction des plans de pilotage, soutenir l'implémentation du tronc commun, la formation continue ou encore l'innovation pédagogique.

La réduction de ces moyens engendre nécessairement une charge de travail beaucoup plus importante pour le personnel restant, avec le risque de dégrader la qualité de leurs missions. Au Conseil de l'enseignement des communes et des provinces (CECP), 40 des 160 conseillers en poste l'année dernière ont dû être licenciés; la Fédération des établissements libres subventionnés indépendants (FELSI) compte désormais trois conseillers en moins; elle en avait initialement huit; chez Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), la casse est encore pire si l'on tient compte de l'ensemble des détachements supprimés au sein de l'administration, au point même de mettre à mal toutes les structures de l'enseignement officiel.

Ce projet de décret intervient dans un contexte budgétaire, organisationnel et humain extrêmement critique. Loin de servir les écoles et la réalisation de leurs missions, ce texte opère des adaptations rendues indispensables par la cure d'austérité que vous, Mesdames et Messieurs de la majorité, imposez à tout le secteur.

Parmi les adaptations proposées, un élément a particulièrement retenu notre attention. Il s'agit de votre décision d'aligner, d'une part, la temporalité des contrats conclus entre chaque réseau et le pouvoir régulateur et, d'autre part, la temporalité politique d'une mandature. En passant d'un cycle de six à cinq ans, vous décidez – et vous ne vous en cachez pas – de politiser purement et simplement le processus de contractualisation. Vous décidez de lier directement ces contrats aux orientations de la Déclaration de politique communautaire (DPC).

En commission, la ministre a parlé de synchronisation stratégique saine et le MR a évoqué un choix de bon sens démocratique. Ce n'est pas du tout le cas. La synchronisation des cycles va à l'encontre de toute logique de bonne gouvernance. Les fédérations de pouvoirs organisateurs et WBE n'ont pas le mandat politique de mettre en œuvre la DPC. Chers collègues de la majorité, vous défendez régulièrement l'autonomisation des pouvoirs organisateurs, aujourd'hui vous institutionnalisez leur soumission à la couleur politique du gouvernement.

Comme en commission, mon groupe dépose un amendement en vue de préserver la nature et l'indépendance des missions que doit assurer notre réseau d'enseignement. Nous regrettons que les contrats n'aient toujours pas été signés, car tant qu'ils ne le sont pas, les moyens ne sont pas versés. Les CSA n'ont évidemment pas attendu cette formalité administrative, ou, devrais-je dire désormais, cette formalité politique. Pour en revenir à la réalité du terrain, le résultat est que le réseau fonctionne pour l'instant à crédit, alors que vous avez réduit ses dotations et subventions.

Pour toutes ces raisons, le PS ne soutiendra pas ce projet de décret et s'abstiendra lors du vote.

La simplification proposée est intéressante, dans la mesure où elle apporte plus de clarté et de flexibilité au dispositif – il faut pouvoir le dire. Cependant, elle ne présente aucune valeur pédagogique, ne permet pas de faire plus et mieux ni de valoriser ou d'élargir la portée des missions remplies par les CSA. Elle répond uniquement à des contraintes budgétaires. C'est flagrant quand vous permettez aux fédérations de pouvoirs organisateurs et à WBE de ponctionner jusqu'à 20 % des moyens dédiés à la formation professionnelle continue, alors que cette enveloppe a déjà été réduite d'un million d'euros depuis 2025 et que les besoins en formation sont criants.

M. le président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Au regard des débats en commission, je ne reviendrai pas aujourd'hui sur l'ensemble des dispositions de ce texte. L'objectif est de tirer les enseignements de l'expérience après un premier cycle complet de fonctionnement des cellules de soutien et d'accompagnement, et d'adapter le dispositif pour la suite dans un contexte budgétaire qui a, lui aussi, évolué.

Le choix posé est celui d'un cadre plus simple, plus souple et qui permet aux fédérations de pouvoirs organisateurs, à Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) et à leurs cellules de soutien et d'accompagnement d'organiser leurs moyens et leurs équipes au plus près de leur réalité tout en continuant à remplir leur rôle auprès des écoles. C'est notamment ce que permettent la simplification et le regroupement des missions, leur déclinaison opérationnelle dans les contrats, la plus grande latitude laissée dans la composition des cellules ou encore l'articulation plus souple entre accompagnement et formation. Le projet de décret conserve

ainsi un cadre commun, tout en laissant davantage de capacités d'organisation aux opérateurs qui connaissent les réalités du terrain.

Je tiens à souligner que le texte a aussi évolué à la suite de la concertation, il est important de le souligner. Les fédérations de pouvoirs organisateurs ont globalement accueilli positivement plusieurs de ces évolutions, en particulier le resserrement des missions et l'autonomie accrue qui leur est laissée, même si des réserves importantes subsistent à propos de leur capacité à continuer à assumer l'ensemble de leurs missions avec les moyens disponibles.

C'est d'ailleurs le principal point d'attention que j'ai soulevé en commission: l'autonomie et la souplesse ne seront réellement utiles que si nous continuons à vérifier l'adéquation entre les missions, les moyens et la réalité du travail des équipes.

Le nouveau dispositif de suivi ne doit pas servir uniquement à contrôler l'utilisation des moyens. Les jalons, les indicateurs annuels et les évaluations doivent également permettre d'identifier les difficultés rencontrées dans l'exercice des missions. Il est nécessaire d'objectiver les difficultés au fil de la mise en œuvre et d'identifier les missions qui ne pourraient plus être organisées comme prévu.

Vous avez également confirmé, Madame la Ministre, que le dialogue continu avec les réseaux pourra, si nécessaire, conduire à un avenant au contrat. Nous devons pouvoir réagir aux difficultés constatées en cours de route et pas simplement les constater au terme du cycle. C'est une garantie importante et ce sera pour nous un point de vigilance. La souplesse prévue par ce projet de décret doit fonctionner dans les deux sens: elle doit permettre aux réseaux d'organiser leurs ressources en fonction de leurs réalités et elle doit nous permettre d'identifier rapidement les difficultés et d'y apporter, lorsque c'est nécessaire, les adaptations utiles.

Je relève également le travail engagé avec les fédérations de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) sur la révision de la circulaire et la simplification de la justification comptable. Une première réunion a déjà eu lieu, une seconde doit être programmée. Il s'agit là aussi d'une réponse concrète à une préoccupation exprimée par les opérateurs, dont nous vous avons fait part en commission.

Derrière les contrats, les jalons, les enveloppes et les modalités de suivi, il ne faut jamais perdre de vue la finalité de ce dispositif: nous devons accompagner les écoles, les directions et les équipes pédagogiques. Elles doivent trouver, auprès des CSA, le soutien dont elles ont besoin, au moment où elles en ont besoin. C'est donc en fonction de ces points que nous devons apprécier la mise en œuvre de ce décret. Les nouvelles marges d'autonomie permettent-elles effectivement de préserver un accompagnement de qualité au plus près des besoins des écoles? Les mécanismes de suivi prévus, le dialogue continu avec les fédérations et la possibilité d'adapter les contrats doivent nous permettre de rester attentifs à cet équilibre entre missions, moyens et réalités de terrain. C'est donc avec vigilance et en

prenant acte des réponses et des engagements apportés en commission que notre groupe soutiendra ce projet de décret.

M. le président. – La parole est à M. Bauwens

M. Bruno Bauwens (PTB). – Lorsque la majorité nous présente un texte qui se veut technique et qui a pour but de simplifier, un signal d’alarme s’allume et une alerte rouge est lancée dans les bureaux du PTB! Nous avons lu ce projet de décret ainsi que les avis des syndicats qui ont été transmis très tardivement par le gouvernement à l’opposition. Nous avons ainsi effectivement constaté que ce texte ne propose pas uniquement une simplification. Loin d’être un texte qui «ne fera pas la une des journaux», comme l’a affirmé une collègue, il propose avant tout un genre de coupe budgétaire. Cela explique en partie le fait que nous ne pourrions pas soutenir ce texte et que nous voterons contre.

Madame la Ministre, ce que vous présentez comme une simplification a lieu dans le contexte actuel marqué par de nombreuses coupes budgétaires. Rappelons qu’en 2025, votre gouvernement avait déjà réduit d’un million d’euros le budget de la formation continue des enseignants, et ce, dans un contexte où il y avait davantage d’enseignants de deuxième carrière qui arrivaient, ce qui nécessitait un budget plus important. Par ailleurs, vous avez coupé 30 % des moyens destinés aux cellules d’accompagnement dont nous parlons ici.

Voilà qu’à présent, vous opérez un tour de magie en affirmant que, pour soutenir ces cellules d’accompagnement, il est possible de prendre 20 % dans le budget dans la formation continue. Vous utilisez la méthode de vases communicants entre des coupes budgétaires. Vous dites soutenir les écoles et leur travail, mais, dans les faits, sur le terrain, vous faites tout le contraire. Vous mettez en difficulté des écoles qui ont déjà le couteau sous la gorge. Ces écoles vont devoir choisir et, si elles veulent financer un projet, elles devront couper dans l’autre. Nous percevons bien toute la méchanceté de ce texte. En cette période où les écoles sont soumises à de nombreuses réformes et ont besoin de davantage de cellules d’accompagnement, vous choisissez de couper dans ces cellules d’accompagnement.

Ensuite, la deuxième remarque que nous avons émise en commission concerne la question soulevée par le Conseil d’État, qui a mis en garde contre le fait que le gouvernement pourra donner de nouvelles missions aux cellules d’accompagnement sans passer par le Parlement. C’est sur ce point qu’il y a un problème démocratique. En effet, le gouvernement se donne ici une sorte de chèque en blanc pour confier des missions sans contrôle ni débat au Parlement sur ses décisions. En commission, vous avez dit qu’une attention avait été portée sur ce point, mais, quand on analyse la manière dont vous en avez tenu compte, vous avez simplement rajouté un petit quelque chose dans les considérants. Dans les faits, le texte permet toujours de contourner le Parlement, ce qui constitue un gros problème démocratique.

Votre gouvernement affirme qu'il ne fait pas que des coupes, mais aide aussi les directions et les enseignants. Pourtant, aujourd'hui, dans une période où toutes les écoles nous disent qu'elles ne savent pas suivre par rapport à toutes les directives, à la DP2, etc., le gouvernement coupe dans les moyens dédiés aux cellules qui accompagnent les écoles en difficulté.

C'est pour cette raison que le PTB votera contre ce texte.

M. le président. – la parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Ce projet de décret illustre une fois encore la stratégie des groupes MR et Les Engagés: en ce qui concerne l'école, le pédagogique passe après le budgétaire.

Les acteurs du secteur de l'enseignement ne s'y sont pas trompés, les organisations syndicales y sont défavorables, les fédérations de pouvoirs organisateurs ont émis des réserves en espérant qu'elles soient levées par une réécriture du texte à la deuxième lecture. Ce n'est évidemment pas la voie qu'a suivie le gouvernement, particulièrement en ce qui concerne la réserve principale qui concerne la diminution de 30 % des moyens affectés aux CSA. Les CSA dénoncent cette diminution et se demandent comment remplir les missions qui sont redéfinies avec des moyens à ce point rabotés. Nous nous joignons à cette interrogation.

Sur la forme, nous nous trouvons face à un projet de décret qui s'inscrit dans une enveloppe prédéfinie et rabotée, sans processus d'évaluation préalable, sans tenir compte des missions définies qui devraient bénéficier d'un budget correspondant.

Un autre élément significatif des politiques du gouvernement des groupes MR et Les Engagés consiste à effacer toute présence du Pacte pour un enseignement d'excellence. Ceci est particulièrement marquant pour ces CSA qui émanent directement du chantier n° 6 du Pacte pour un enseignement d'excellence et de l'avis n° 3 du Groupe central, comme s'en souviennent ceux qui suivent le dossier. Nous remarquons que ni le Pacte pour un enseignement d'excellence ni les chantiers ne sont cités à aucun moment.

Depuis l'examen de ce texte en commission, le gouvernement a annoncé l'abandon du tronc commun jusqu'en troisième année secondaire, il a annoncé le retour du redoublement et il a transformé le certificat du tronc commun (CTC) en certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI). Tout ceci constitue de nouvelles attaques contre le Pacte pour un enseignement d'excellence que le MR déteste, puisque le Pacte est l'outil par excellence pour instaurer une école moins inégalitaire.

Le refus du Pacte dans le texte en question n'est pas qu'esthétique. Il opère également des changements sensibles dans l'essence même du dispositif des cellules de soutien et d'accompagnement. Ces cellules sont composées d'experts et de techniciens qui accompagnent les écoles, les directions et les membres du

personnel dans le déploiement des réformes du Pacte. Elles interviennent aussi dans l'accompagnement des réformes du tronc commun et de ses nouveaux référentiels, ainsi que dans les questions relatives à l'inclusion. Elles s'inscrivent pleinement dans la conduite des chantiers du Pacte, dont celui, essentiel, du tronc commun.

Pourtant, la ministre prétend que nous avons moins besoin de ces cellules aujourd'hui. Rien n'est plus faux, évidemment, puisque le tronc commun vient seulement d'être introduit en première année secondaire lors de la dernière rentrée. De surcroît, le gouvernement a décidé certains changements, à la dernière minute, concernant la première année secondaire. Tout ceci nécessite davantage d'accompagnement, et non moins!

Parmi les changements importants, totalement assumés par la ministre, figure la volonté de revenir à un alignement des nouveaux contrats des écoles sur le changement de législature. C'est exactement l'inverse de ce qui avait été décidé dans le cadre du Pacte, il y a environ huit à dix ans.

Parce que ce Pacte de confiance pour un enseignement d'excellence, qu'était-ce? C'était nous tous, avec les acteurs de l'école, qui avons conclu un véritable accord, pour justement dépasser le court terme et offrir une vraie vision à l'enseignement. Nous avons décidé de dépasser les enjeux politiques limités à une seule législature et, pour ce faire, nous avons scellé un pacte; un pacte pour l'école, pour les équipes pédagogiques, pour les élèves.

Mais cela ne plaît pas au MR! D'où cette nouvelle attaque contre le Pacte, étonnamment soutenue par Les Engagés qui n'en sont plus à une contradiction près. Nous assistons donc au retour de la gestion à la petite semaine, sans véritable vision dépassant le cadre idéologique des partis au pouvoir. Le gouvernement fait donc machine arrière, il décide exactement l'inverse de ce que les professeurs, les directions, les parents, l'ensemble des acteurs de l'école demandent sur le terrain.

Il y aurait encore beaucoup de choses à dire sur ce décret, sur le renforcement de la logique de marché et de concurrence, sur le fait d'aller puiser des moyens sur la formation continue – cette formation continue est pourtant indispensable, *a fortiori* au vu des choix de la majorité MR-Les Engagés qui chamboule le tronc commun – ou encore sur le refus de tenir compte de certaines remarques du Conseil d'État. Je ne reviendrai pas sur ces éléments en détail; je l'ai fait en commission, mais cela a très peu ému les députés du MR et des Engagés.

Je terminerai donc par un point: le choix de réduction du budget de 30 %, alors que l'accompagnement reste plus que nécessaire, aura un impact sur les conseillers qui restent. La charge de travail va s'accroître: elle sera portée par moins de personnes, puisque le gouvernement diminue les moyens, avec tous les risques d'épuisement et les risques psychosociaux qui en découlent.

Cette vision passéiste de l'école, qui épuise, qui dévalorise, qui méprise, nous chez Ecolo la combattons toujours, sans surprise. Nous allons donc voter contre ce texte!

M. le président. – La parole est à Mme Glatigny, ministre.

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes. – Mesdames et Messieurs les Députés, le projet de décret qui vous est présenté aujourd'hui vise à faire évoluer le cadre des cellules de soutien et d'accompagnement instaurées en 2019. Après un premier cycle complet de contractualisation, de 2019 à 2025, puis une année transitoire, nous disposons désormais du recul nécessaire pour adapter ce dispositif. Notre objectif est clair: préserver un accompagnement solide des écoles, des directions et des équipes pédagogiques, tout en accordant plus de souplesse aux fédérations de pouvoirs organisateurs et à Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) pour organiser leur travail et répondre aux besoins du terrain. Ce travail de simplification, qui a été reconnu par M. Dönmez lui-même, constitue le véritable fil conducteur de notre réforme.

Concrètement, les missions des cellules de soutien et d'accompagnement sont désormais regroupées en quatre catégories. Il ne s'agit pas de supprimer des missions – contrairement à ce que j'ai pu entendre –, mais plutôt de rendre le cadre plus lisible. Le décret fixe le périmètre général, tandis que les contrats conclus avec le gouvernement vont préciser les objectifs, puis les modalités de mise en œuvre.

Cette volonté de simplification vaut aussi pour l'organisation des équipes. Le texte permet une plus grande polyvalence dans les fonctions et évite d'imposer un modèle uniforme à des structures dont les réalités peuvent être très différentes; un point que Mme Vandompe a aussi rappelé.

Dans le même esprit, l'exigence du titre pédagogique est mieux ciblée. Elle reste obligatoire pour l'accompagnement pédagogique direct et le conseil disciplinaire. En revanche, pour les missions de soutien au pilotage ou d'appui aux pôles territoriaux, le texte va permettre de mobiliser d'autres expertises spécifiques.

Nous avons également voulu tenir compte de l'expérience acquise par les conseillers déjà en fonction. La formation initiale demeure donc obligatoire pour les nouveaux conseillers tandis que ceux qui disposent déjà de l'expérience requise par le décret en seront dispensés, tout en conservant la possibilité de la suivre. Cette évolution du cadre ne remet évidemment pas en cause les priorités de notre système éducatif. Comme on a pu l'expliquer en commission, qu'il s'agisse du numérique ou du parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA), les conseillers techno-pédagogiques continuent de soutenir le déploiement d'une approche intégrée du numérique tandis que les référents culturels continuent à contribuer au déploiement du PECA. Il est important de le rappeler.

Par ailleurs, nous faisons le choix de donner plus de latitudes dans l'organisation des ressources en fonction des réalités du terrain. C'est dans cet esprit que s'inscrit la possibilité d'utiliser jusqu'à 20 % du budget de la formation professionnelle continue pour financer des dépenses qui relèvent des cellules de soutien et d'accompagnement. Il ne s'agit pas de sacrifier la formation des enseignants organisée par les fédérations de pouvoirs organisateurs et WBE. Il ne s'agit pas non plus d'organiser un transfert automatique vers les cellules de soutien et d'accompagnement. Dans le même esprit, nous supprimons la limite des vingt demi-jours au cours desquels le conseiller pouvait dispenser des formations.

C'est une souplesse qui s'accompagne néanmoins d'un contrôle et d'un contrat clair, puisque les montants mobilisés devront être communiqués et justifiés chaque année, comme j'ai d'ailleurs pu le rappeler en commission, en veillant à préserver un équilibre entre la formation et l'appui aux équipes éducatives, qui est la mission première des cellules de soutien et d'accompagnement.

C'est une recherche d'un meilleur équilibre entre souplesse et responsabilité qui se retrouve aussi dans cette contractualisation. Les contrats conclus entre, d'une part, les gouvernements et, d'autre part, les fédérations de pouvoirs organisateurs et WBE seront désormais conclus pour cinq ans, afin de mieux les articuler avec le rythme des législatures. À titre transitoire, les prochains contrats couvriront quatre années scolaires, soit de 2026-2027 à 2029-2030.

Le suivi de la mise en œuvre des contrats évolue également. Des données ciblées et des pièces comptables continueront à être transmises chaque année, tandis qu'une évaluation substantielle sera réalisée tous les deux ans. Il ne s'agit donc pas de réduire le contrôle de l'usage des deniers publics, mais de mieux distinguer le suivi annuel de l'évaluation approfondie.

Je veux rappeler que ce texte a bien évolué au fil des échanges avec les fédérations de pouvoirs organisateurs, WBE et les organisations syndicales. Je souhaite également souligner l'évolution du texte à la suite de l'avis du Conseil d'État. Ce décret et les futurs contrats constituent un exemple de collaboration et de coconstruction entre mon cabinet et mon administration, d'une part, et les fédérations de pouvoirs organisateurs et WBE d'autre part.

Ces échanges ont permis de clarifier le cadre contractuel entre les fédérations de pouvoirs organisateurs, WBE et le gouvernement. Aucune nouvelle mission ne peut être imposée de manière unilatérale, et toute mission complémentaire devra être convenue entre les parties en restant strictement dans le cadre prévu par le décret. Ce texte vise donc un équilibre entre responsabilité budgétaire, autonomie des acteurs et qualité de l'accompagnement, avec une priorité qui reste bien inchangée: permettre aux directions et aux équipes pédagogiques de disposer d'un accompagnement adapté à leurs réalités.

M. Dönmez, je n'ai aucun souci à justifier une diminution des détachés, notamment afin de lutter contre la pénurie d'enseignants dans nos classes, au bénéfice de nos élèves. Je rappelle aussi que le recadrage des missions a pour objectif de rendre soutenable cette diminution des détachements pour les réseaux.

Enfin, je voulais rassurer par rapport aux inquiétudes qui pourraient subsister quant à la signature des contrats. Le modèle de contrat sera examiné en gouvernement ce vendredi. Des dates sont fixées avec chaque fédération de pouvoirs organisateurs et WBE pour qu'une discussion ait lieu avec chacun, et la signature des contrats aura évidemment lieu après le passage, ce jour, du texte devant notre Parlement.

M. le président. – La parole est à M. Dönmez.

M. Ibrahim Dönmez (PS). – Madame la Ministre, malgré une diminution de 10 millions d'euros, vous affirmez que toutes les missions seront assurées. Cela signifie que la charge de travail des conseillers restants sera plus importante. Parallèlement, vous leur permettez de ponctionner jusqu'à 20 % du budget de la formation professionnelle continue (FPC). C'est là que le bât blesse. À la place d'un conseiller surchargé de travail, je ferais le maximum pour ponctionner la FPC; c'est normal. Vous mettez à mal à la fois les cellules de soutien et d'accompagnement et la FPC. Enfin, vous mettez aussi en péril notre enseignement et l'avenir de nos jeunes.

M. le président. – La parole est à M. Bauwens.

M. Bruno Bauwens (PTB). – Madame la Ministre, ce texte est un texte de mesure budgétaire, qui a d'ailleurs été confirmé et défendu par les membres du MR, en affirmant que «nous ne pouvons évidemment pas donner un chèque en blanc» aux écoles. Pour ma part, je n'ai jamais entendu un directeur, un accompagnateur ou un enseignant affirmer qu'ils recevaient des chèques en blanc, de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles, afin d'organiser l'enseignement.

Pour le moment, nous ne faisons que faire des économies sur le dos des écoles, des enseignants et des élèves. Nous sommes en train de fermer toutes les portes. Le MR justifie un texte qui coupe dans le budget des cellules d'accompagnement, lesquelles répondent à de véritables besoins, en affirmant qu'il ne peut pas donner de chèque en blanc aux écoles.

Ce qui est grave en l'occurrence, c'est que le gouvernement fait passer ce genre de message, comme si les écoles étaient subventionnées de manière excessive. C'est tout le contraire qui se passe! Vous coupez tellement dans les budgets de l'enseignement, que vous fermez la porte à toute la classe populaire pour l'empêcher d'accéder à un enseignement de qualité, ce qui favorise l'apparition d'un enseignement élitiste. Vous justifiez cette mesure en affirmant que si vous n'agissez pas de la sorte, vous donnerez un chèque en blanc aux écoles. Cela ne correspond pas à la réalité!

Je le répète: c'est la raison pour laquelle le groupe PTB rejette ce texte. C'est aussi la raison pour laquelle un énorme mouvement s'est mis en place afin de lutter contre cette logique qui consiste à toujours couper dans les budgets. Couper dans l'enseignement et investir dans la guerre, c'est ce que vous êtes en train de faire!

M. le président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Vos propos, Madame la Ministre, résonnent à nouveau comme une de ces formules magiques du MR, soutenue par Les Engagés. «Il ne s'agit pas de supprimer des missions», dites-vous. Dans le même temps, vous demandez aux personnes de faire la même chose avec 30 % de moyens en moins. Pour vous, il est possible de faire autant avec moins de personnel: c'est absolument dingue de penser ainsi!

Il y a une heure, le même MR a posé une question sur les difficultés de remplacement des enseignants. Donc, vous retirez les moyens pour l'accompagnement et la formation, et vous vous demandez d'où vient la pénurie! Elle ne tombe pas du ciel; elle vient des conditions de travail et de l'inadéquation parfois entre la formation des enseignants et la réalité qu'ils rencontrent sur le terrain.

De quoi ont-ils concrètement besoin? Ils ont besoin de formation et d'accompagnement. Or, vous demandez à celles et ceux qui peuvent fournir cet accompagnement de faire la même chose avec 30 % des moyens en moins. J'espère sincèrement que vous vous rendrez compte, enfin, que la pénurie ne tombe pas du ciel et que vous êtes en train de l'aggraver! Vous devez travailler sur les conditions de travail et arrêter de dévaloriser le métier et de mépriser ces professionnels. Avec un texte pareil, vous faites exactement l'inverse!

10.2 Examen et vote des articles

M. le président. – Nous passons à l'examen des articles. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, les articles sont adoptés.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

11 Projet de décret modifiant le décret du 1er février 2024 relatif au soutien à la presse écrite périodique non commerciale (doc. 318 (2026-2027) nos 1 et 2)

11.1 Discussion générale

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret.

La discussion générale est ouverte.

M. Maroy, rapporteur, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. Witsel.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, ce dossier est géré par Mme Roberty, qui est absente aujourd’hui. Je prends donc la parole à sa place. Au premier abord, le projet de décret peut sembler porter sur des modifications techniques, comme vous l’écrivez dans l’exposé des motifs. Son fond nous semble toutefois un peu plus obscur.

Je souhaite parler tout d’abord des points positifs de ce projet de décret. D’une part, nous saluons la volonté de simplification et de réduction de la charge administrative. J’ai cependant quelques inquiétudes liées à ce point. D’autre part, mon groupe pense qu’allonger le délai de reconnaissance de trois à cinq ans est une bonne chose. Cela permet ainsi de se calquer sur le modèle des contrats-programmes culturels et d’assurer une certaine stabilité et pérennité à ces titres de presse.

J’en viens à mes inquiétudes. En premier, par volonté de simplification administrative, vous supprimez le plan d’action et le rapport d’activités demandé aux opérateurs. Or ce plan comprenait des dispositions à finalités sociétales, que vous ne transposez nulle part ailleurs dans le projet de décret. Je cite un premier exemple: concrétiser l’égalité femme-homme et la diversité dans ses équipes. Deuxième exemple: contribuer au débat démocratique et au pluralisme des opinions sur l’ensemble des territoires. Qu’en est-il de ces obligations?

Cela m’amène à ma seconde crainte. Vous ne gardez qu’un seul critère de reconnaissance, celui du montant de la rémunération des journalistes, balayant ainsi, à nouveau, des critères plus sociétaux, arguant que ceux-ci ne sont pas objectifs. Un des critères supprimés est la contribution au débat démocratique et au pluralisme des opinions ainsi qu’à l’éventail des sujets, lors du traitement de l’actualité relevant au moins des domaines politiques, économiques, sociaux et culturels, sur les plans national et international.

Nous aurions pu entendre la volonté de révision de ces dispositions et critères afin de les rendre plus objectivables, mais garder le seul critère du montant de la rémunération des journalistes nous semble justement créer une insécurité. Si l’enveloppe budgétaire n’est pas suffisante pour répartir toutes les demandes éligibles, comment allez-vous répartir les titres restants? Sur quelle base se fera la rémunération des journalistes? Allez-vous prendre cette décision de manière arbitraire? Sera-t-elle laissée à votre appréciation? Allez-vous choisir votre propre titre préféré?

Je rappelle aussi qu’en commission, Mme Roberti, vous avez demandé si la modification de la répartition de la subvention avait été effectuée en concertation avec les opérateurs. Vous aviez répondu que les secteurs avaient été consultés sur

l'avant-projet de décret. Ce n'est pourtant pas le retour que nous avons aujourd'hui du terrain.

L'avis du Conseil d'État vous recommandait, à tout le moins, de soumettre le projet à l'avis de la Chambre de concertation des écritures et du livre, puisqu'elle est compétente en ce qui concerne l'édition. Nous constatons donc que vous ne vous êtes concertée ni avec la chambre ni avec le secteur puisque nous n'avons reçu aucun avis. De plus, l'Association des journalistes professionnels (AJP) n'a pas été consultée, tout comme une partie des éditeurs. Plusieurs ont émis des réserves. Enfin, nous partageons les inquiétudes du secteur sur le moment où ce projet de décret est soumis au vote. Nous venons à peine de lancer des auditions relatives à la presse écrite, et vous souhaitez modifier les règles existantes dès aujourd'hui. Pourquoi?

Pour toutes ces raisons, le groupe PS ne votera pas en faveur de ce projet de décret.

M. le président. – La parole est à M. Maroy.

M. Olivier Maroy (MR). – Chers collègues, le texte qui nous est soumis procède d'une démarche simple et pragmatique. Il s'agit de tirer les enseignements de la première application du décret du 1^{er} février 2024 relatif au soutien à la presse écrite périodique non commerciale afin de rendre ce soutien plus clair, plus objectif et plus facile à mettre en œuvre.

D'emblée, je voudrais rebondir sur l'intervention de mon prédécesseur. Monsieur Witsel, vous nous avez expliqué que le PS ne voterait pas en faveur de l'adoption de ce projet de décret parce qu'il soupçonne qu'il permettra à la ministre de bidouiller les critères afin de privilégier sa revue préférée. Deux remarques à ce propos. Premièrement, la ligne éditoriale des six revues concernées ne peut pas vraiment être qualifiée de droite. Cela me dérange-t-il? Non, car cela participe du pluralisme. Mais il ne faut pas accuser Mme Galant de vouloir aider davantage *«Imagine Demain le Monde»* ou *«Médor»*, dont la ligne éditoriale n'est d'ailleurs pas véritablement de droite. Deuxièmement, avant l'adoption du décret du 1^{er} février 2024, que nous devons à la précédente ministre des Médias, Mme Linard, des aides existaient déjà, mais étaient le fait du prince. À l'époque où M. Marcourt était ministre des Médias, il décidait tout seul de l'attribution des aides. Je n'irai pas jusqu'à dire qu'il le faisait sans aucun contrôle démocratique, mais il le faisait en tout cas en l'absence de tout décret gérant la question. Gardez donc, Monsieur Witsel, vos leçons de morale. Rendons par ailleurs à César ce qui appartient à César: Mme Linard occupait le poste de ministre des Médias lorsque le décret du 1^{er} février 2024 a été adopté. Mme Galant lui a succédé et elle ne fait ici qu'améliorer un dispositif qui en avait besoin.

Le MR partage pleinement l'objectif de ce dispositif dans un environnement médiatique en profonde transformation. La presse périodique non commerciale

contribue au pluralisme des opinions et à la vitalité du débat démocratique. Encore faut-il que la réglementation qui encadre le soutien à cette presse soit claire – notamment pour les éditeurs –, applicable de manière uniforme par l’administration et directement liée au travail journalistique. Car oui, Monsieur Witsel, nous souhaitons encourager le travail journalistique. Plus encore, nous le revendiquons. Nous souhaitons encourager l’engagement de journalistes et faire en sorte que ceux-ci soient rémunérés. C’est la priorité de ce projet de décret.

L’expérience de 2024 a montré la nécessité de plusieurs ajustements. Certaines notions manquaient de précision et les plans d’action représentaient une charge importante, sans pour autant permettre un classement suffisamment objectif. Je ne reviendrai pas sur le débat que nous avons eu à ce sujet en commission. Je préfère m’atteler aux changements positifs.

La durée de reconnaissance de trois ans prévue dans le décret du 1^{er} février 2024 obligeait les opérateurs à préparer très rapidement une nouvelle procédure. Or, nous parlons ici de magazines dont les équipes sont particulièrement restreintes. Il n’est donc pas nécessaire de les surcharger de tâches administratives. La plupart de mes collègues ont d’ailleurs salué l’allongement de ce délai de reconnaissance en commission.

Enfin, selon nous, la répartition d’un reliquat de 4 000 euros mobilisait une énergie administrative disproportionnée par rapport au bénéfice attendu.

Le projet de décret apporte des réponses concrètes à chacune des difficultés précitées. Il fixe à 15 000 euros par an le montant minimum de rémunération de journalistes professionnels ou de stagiaires pour accéder au dispositif.

Ce choix est cohérent. Nous l’assumons et nous en sommes fiers. Une aide annuelle de 85 000 euros doit soutenir une activité journalistique réelle et régulière, pas une collaboration purement ponctuelle. Il s’agissait d’une faiblesse de l’ancien dispositif. Ce dernier allait dans le bon sens. Je ne suis pas en train de renier un décret en faveur duquel j’ai voté à l’époque. Cependant, ce décret prévoyait simplement que, pour être reconnu et espérer bénéficier d’une aide, il fallait avoir recours à au moins un journaliste professionnel ou stagiaire. Le nouveau texte prévoit non seulement qu’il faut faire appel régulièrement à un journaliste professionnel ou stagiaire, mais fixe aussi une enveloppe de 15 000 euros.

Ce texte remplace également des critères subjectifs et difficilement mesurables par un critère objectif et vérifiable. Lorsque plusieurs candidats éditeurs admissibles devront être départagés, le classement reposera sur les montants effectivement consacrés à la rémunération des journalistes. Ce critère est transparent, intelligent et directement lié à la finalité du décret. Il ne s’agit donc pas de réduire l’ambition du dispositif, mais de rendre son application plus équitable et plus prévisible.

Nous soutenons également, comme je l'ai déjà dit, l'allongement de la reconnaissance de trois à cinq ans. Cette mesure donnera aux éditeurs davantage de stabilité pour organiser leurs activités et développer leurs projets, tout en réduisant la fréquence des démarches. Les reconnaissances en cours bénéficieront également de cette prolongation, ce qui garantira un traitement cohérent pour l'ensemble du secteur.

La transformation de l'aide en un forfait global de 85 000 euros va dans le même sens. Alors que deux enveloppes, respectivement de 65 000 euros et de 20 000 euros, co-existaient auparavant, il n'y aura désormais plus qu'une seule enveloppe.

Le minimum de 20 000 euros consacré aux journalistes est maintenu, mais les éditeurs pourront désormais aller au-delà en fonction de leurs besoins. C'est une évolution logique. En effet, la rémunération des journalistes n'est pas une dépense périphérique, elle est au cœur de la production d'une information de qualité. J'imagine que vous serez tous d'accord avec cela. Tout travail mérite salaire. L'information a un coût et il faut que les journalistes soient rémunérés.

Quant au passage de l'enveloppe annuelle de 514 000 à 510 000 euros à se répartir entre bénéficiaires, il faut être précis. Le forfait annuel de chaque bénéficiaire reste fixé à 85 000 euros et demeure indexé. La modification porte sur la suppression du reliquat de 4 000 euros, dont la répartition imposait une procédure particulièrement lourde pour un complément limité. Mettre fin à ce mécanisme relève donc d'une gestion proportionnée et responsable.

Pour le groupe MR, ce projet de décret atteint un juste équilibre. Il maintient un soutien structurel à la presse périodique non commerciale, renforce son lien avec l'activité journalistique, améliore l'objectivité des décisions et réduit les charges administratives inutiles. C'est pourquoi notre groupe votera en faveur de l'adoption de ce texte.

M. le président. – La parole est à Mme Vidal.

Mme Manon Vidal (PTB). – Pour mon groupe, ce texte ne pose pas de problème majeur. Nous soutenons l'allongement des reconnaissances de trois à cinq ans. Toutefois, deux critiques justifieront notre abstention.

Tout d'abord, Madame la Ministre, vous souhaitez simplifier les démarches des candidats aux subventions et de l'administration, en supprimant l'obligation de présenter un plan d'action. Si cette suppression n'est pas problématique en soi, elle engendre tout de même une difficulté: il ne restera qu'un seul critère pour départager les candidats, à savoir la rémunération des journalistes et la masse salariale. S'il s'agit d'un critère objectif permettant de soutenir au mieux l'emploi journalistique, cela signifie aussi que, dans le choix de l'attribution de ces subventions, aucune importance ne sera plus accordée aux projets qui se trouvent derrière les emplois. Avec le risque de défavoriser les rédactions faisant appel à des journalistes indépendants, ce qui est dommage. Plutôt que de supprimer ces

plans d'action, n'aurait-il pas mieux valu les simplifier et en faire un ultime critère pour départager les candidats? Nous aurions ainsi conservé un incitant pour les ces derniers, à savoir réfléchir aux dimensions démocratiques et écologiques de leur projet, et un critère objectif pour départager ces projets.

Vous avez par ailleurs décidé de diminuer la dotation de 4 000 euros. Vous justifiez cette diminution par la suppression des nombreuses démarches administratives nécessaires à sa répartition, selon des calculs complexes. Un autre moyen, positif, de simplifier le calcul était d'augmenter les subventions pour chaque projet retenu de 650 euros.

Pour ces différentes raisons, le PTB s'abstiendra.

M. le président. – La parole est à Mme Gysen.

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Le projet de décret que nous examinons aujourd'hui poursuit un objectif important: améliorer le soutien à la presse écrite périodique non commerciale en simplifiant les règles et les démarches. Le décret du 1^{er} février 2024 relatif au soutien à la presse écrite périodique non commerciale avait constitué une avancée importante, en fournissant un cadre décréteil à un soutien qui n'en disposait pas. Son ambition était claire: permettre à une presse périodique diversifiée de continuer à exister sans dépendre uniquement des logiques du marché. C'est un enjeu de pluralisme et de démocratie.

Toutefois, sa première mise en œuvre a révélé certaines difficultés: des critères parfois difficiles à apprécier, des plans d'action lourds à préparer et une procédure de reconnaissance dont la fréquence était trop élevée. Le texte qui nous est soumis aujourd'hui tire les leçons de cette expérience et propose plusieurs changements positifs.

D'abord, la durée de reconnaissance passe de trois à cinq ans. Cette modification offrira plus de stabilité aux éditeurs et leur permettra de se concentrer sur leurs projets plutôt que de se consacrer au renouvellement de fastidieuses démarches administratives.

Ensuite, le projet de décret fixe, pour accéder au dispositif, un seuil minimal de 15 000 euros par an consacré à la rémunération de journalistes professionnels ou de stagiaires. C'est une évolution bienvenue: soutenir la presse, c'est aussi et surtout soutenir celles et ceux qui produisent de l'information.

Le texte simplifie également les critères de classement et supprime les plans d'action. Le but est de privilégier des critères plus objectifs et de réduire les formalités. Là aussi, le projet répond à des problèmes identifiés.

Le montant de la subvention, quant à lui, est fixé à 85 000 euros par bénéficiaire avec au moins 20 000 euros consacrés à la rémunération des journalistes. Le texte propose d'articuler ces montants avec le seuil des 15 000 euros prévus pour accéder au dispositif. La distinction entre les deux éléments mérite d'être bien

comprise, mais l'intention générale est claire: maintenir un soutien aux éditeurs tout en accordant une place importante au travail journalistique.

Enfin, le texte supprime le reliquat de 4 000 euros à répartir entre les bénéficiaires. Cette répartition entraînait des démarches administratives particulièrement lourdes au regard des montants concernés. Cette simplification était demandée, elle est donc la bienvenue. Les débats en commission ont pourtant montré que cette suppression suscitait des réserves. Il faut savoir distinguer les objections de principe des difficultés concrètes; lorsqu'une procédure est disproportionnée par rapport à son résultat, la simplifier relève du bon sens. L'évolution est ici pragmatique. Il ne s'agit pas de remettre en cause le soutien à la presse périodique non commerciale, mais de le rendre plus simple, plus lisible, plus stable.

Madame la Ministre, mon groupe sera attentif à la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions. Nous souhaitons que les éditeurs puissent bénéficier de ce cadre amélioré dans de bonnes conditions.

J'aimerais également à nouveau aborder la question de la concertation avec le secteur. Le Conseil d'État vous avait invitée, Madame la Ministre, à consulter les instances compétentes, en l'occurrence la Chambre de concertation des écritures et du livre. Nous retenons votre réponse à ce sujet: cette chambre n'est, selon le gouvernement, pas adaptée aux réalités propres à la presse périodique et le secteur n'y est pas représenté. Les Engagés partagent ce constat, mais il ne peut clore le débat: la presse doit disposer d'un espace de concertation adapté à ses réalités.

Cette question n'est pas nouvelle. Durant la précédente législature, M. Benoit Dispa, actuel président de notre Assemblée, avait déjà attiré l'attention de la ministre d'alors sur les difficultés du secteur et la nécessité de mieux prendre en compte la parole de ses acteurs. Mon groupe compte donc sur vous, Madame la Ministre, pour poursuivre cette réflexion et poser un cadre de dialogue approprié. Il ne s'agit pas nécessairement de créer une nouvelle structure, mais de permettre aux éditeurs, aux professionnels et aux experts concernés de faire part de leurs difficultés et de contribuer à l'évolution des dispositifs qui les concernent.

En réponse à cette demande, vous avez évoqué les auditions consacrées à la presse écrite. Elles viennent de débiter et seront utiles pour entendre les préoccupations des acteurs – laissons-les s'exprimer. Je crains toutefois que ces auditions ne pallient pas, à elles seules, un manque structurel: une audition parlementaire est un moment d'échanges utile, mais elle ne remplace pas un cadre de concertation régulière qui permet de suivre l'application des textes et de faire évoluer ces derniers lorsque nécessaire. Cette revendication dépasse le cadre du présent projet de décret, mais elle est importante et nous souhaitons qu'elle soit entendue.

Pour conclure, mon groupe soutiendra, comme vous l'avez compris, ce projet de décret. Il apporte des améliorations concrètes à un dispositif essentiel et répond à plusieurs difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du précédent texte légal.

Nous souhaitons qu'il puisse être adopté à l'unanimité, comme le décret du 1^{er} février 2024 relatif au soutien à la presse écrite périodique non commerciale que mon groupe avait soutenu depuis l'opposition, dans un état d'esprit constructif. Dans un contexte où la presse périodique non commerciale fait face à de nombreuses fragilités, opposition et majorité devraient être capables de se retrouver sur un objectif fondamental: permettre à ce secteur de poursuivre son travail journalistique et de contribuer au pluralisme de l'information en Fédération Wallonie-Bruxelles. Les questions soulevées en commission méritent d'être entendues, mais elles ne doivent pas occulter les belles améliorations apportées par ce texte. Nous aurions du mal à comprendre qu'un projet attendu, visant à simplifier les procédures pour un secteur et à renforcer la place du travail journalistique, ne recueille pas un soutien unanime.

M. le président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Les médias, au sein desquels figure la presse écrite périodique non commerciale, constituent un pilier fondamental de notre démocratie. Par son travail d'information et de vérification des faits, de mise en perspective critique et d'investigation, la presse écrite périodique contribue évidemment significativement à la démocratie et elle est, à ce titre, un bien commun. Elle y participe *a fortiori* en choisissant le temps long et la profondeur alors que l'air du temps nous expose davantage aux risques de l'immédiateté ou du superficiel.

Comme Monsieur Maroy et Madame Gysen l'ont indiqué, le décret du 1^{er} février 2024 a constitué un jalon majeur dans la reconnaissance et dans la pérennité de la presse écrite périodique non commerciale en Fédération Wallonie-Bruxelles, en la sortant d'une logique de subventions facultatives et de choix discrétionnaires pour asseoir ce soutien dans un cadre décréteil pluriannuel, avec une logique critériée et, en plus, une enveloppe augmentée. Je remercie également Mme Linard, qui aura certainement été sensible à l'hommage que lui a rendu Monsieur Maroy, couronnant ainsi l'unanimité qu'elle avait recueillie sur ce texte il y a deux ans et demi.

Six revues ont été reconnues pour une période initialement fixée à trois ans: «*L'Appel*», «*Imagine*», «*Médor*», «*La Revue nouvelle*», «*Tchak*» et «*Wilfried*». Un projet de décret est aujourd'hui présenté afin de modifier le contenu du décret du 1^{er} février 2024.

Observons d'abord le calendrier un peu curieux de ce texte. En effet – plusieurs intervenantes et intervenants l'ont indiqué avant moi – des auditions portant sur

l'avenir de la presse écrite périodique viennent de démarrer et pourraient dès lors déboucher sur des propositions de révision.

Il faut également s'interroger, comme vous l'avez fait, Monsieur Witsel, sur la concertation menée au sujet de ce texte. Je ne reviendrai pas sur l'avis du Conseil d'État, sur la non-existence de la chambre à laquelle il fait référence et, dès lors, sur la nécessité de trouver une autre voie. C'est d'ailleurs ce qui avait été fait en 2024. Madame la Ministre, vous avez évoqué en commission, je vous cite, «une large concertation avec les éditeurs et avec l'administration». Nous n'avons aucune peine à penser que l'administration a travaillé sur le texte et je la remercie pour le travail effectué. Cependant, vous n'avez présenté aucune évaluation formalisée relative à l'application du texte voté en 2024, et aucun état des lieux de ses résultats n'a été réalisé.

En revanche, compte tenu du flou des discussions en commission, nous avons, comme vous, Monsieur Witsel, pris plusieurs contacts dans le secteur. Il apparaît qu'une information a été communiquée après la décision du gouvernement, mais aucune concertation ne nous a été rapportée. Du côté des éditeurs, nous n'avons pas trouvé d'interlocuteurs indiquant avoir été concertés. Il en a été de même du côté de l'Association des journalistes professionnels (AJP), que nous avons également sondée. Nous ne savons donc pas très bien qui a été concerté.

J'ai bien entendu votre appel vibrant, Madame Gysen, et je peux souscrire à votre idée de constituer un lieu de concertation plus structuré pour le secteur. Toutefois, pour le texte en question, il y a bien un vide et nous avons peine à comprendre le sens de l'explication qui a été donnée en commission.

Enfin, Madame la Ministre, nous regrettons de n'avoir obtenu aucune information de votre part en commission sur la situation actuelle des revues périodiques qui sont soutenues selon les nouveaux critères. Vous avez seulement fini par nous dire que cela ne changeait rien pour elles. Nous en prenons acte, mais la méthode tranche avec l'esprit de la concertation et les informations nourries qui avaient alimenté le débat ici même en 2024.

J'en viens au fond du projet. D'autres l'ont dit avant moi: plusieurs modifications semblent positives, comme l'allongement de la durée de la reconnaissance de trois à cinq ans ou certaines simplifications administratives bienvenues tenant compte de l'expérience. En revanche, le projet de décret supprime le plan d'actions concrètes, visant notamment à l'égalité entre les femmes et les hommes et la diversité des équipes, la gestion raisonnée des ressources et l'éducation aux médias (EAM), ce que nous regrettons. Par ailleurs, ces suppressions sont en contradiction avec les engagements génériques de la Déclaration de politique communautaire (DPC).

D'un autre côté, comme vous l'avez mentionné, Madame Vidal, le projet de décret retient comme critère unique de classement des éditeurs la rémunération des

journalistes et, en cas d'égalité, la rémunération salariée. Ce critère sera utilisé pour départager les périodiques, dans l'hypothèse où il y aurait plus de six candidatures lors de la prochaine sélection et où le gouvernement ne voudrait pas élargir l'enveloppe financière. C'est évidemment un terme de l'équation dont il faut tenir compte. Le critère basé sur la rémunération du journaliste a du sens, c'est indéniable. En revanche, nous émettons des réserves sur la mécanique du dispositif qui repose sur un seul critère, alors que le décret actuel repose sur une appréciation plus large faisant notamment intervenir la contribution au débat démocratique, au pluralisme ou encore au plan d'action que j'ai évoqué précédemment.

Pouvait-on simplifier ce plan? Sans doute un travail en ce sens était-il possible. Cependant, nous n'avons pas eu le temps de voir les choses évoluer. Le remplacement du dispositif actuel par un critère unique est une mécanique très critiquable.

Il nous faut aussi revenir sur le critère subsidiaire en cas d'égalité, car le projet ne considère ici que les salariés stagiaires, sans prendre en compte les indépendants. La question de la juste rémunération des indépendants est importante, mais le texte ne la prend pas en considération; au contraire, à travers ce critère subsidiaire, il oblitère à nos yeux cette réalité. En effet, le secteur de la presse périodique repose fortement sur les prestations des journalistes indépendants pour élargir l'expertise, diversifier les points de vue, permettre un renouvellement des forces mobilisées dans le cadre d'investigations parfois lourdes et difficiles à supporter sur le temps long. Nous pensons qu'il y a là une faiblesse qu'il convient de corriger. L'amendement proposé n'est pas central pour l'équilibre du texte, mais il résulte du travail que nous avons mené et de nos discussions. Il vise donc à considérer également les indépendants dans ce critère d'égalité, pour autant – et c'est là un de vos apports, Monsieur Maroy – qu'ils soient rémunérés au tarif recommandé par l'AJP, puisque l'enjeu est bien la juste rémunération. C'est à ce titre seulement, et en tenant compte de la spécificité du secteur de la presse périodique, que nous pensons que nous pensons qu'il est important de rectifier ce point. Certes, le cas d'égalité est sans doute marginal; mais derrière ce cas marginal, il y a une question de représentation et de considération; c'est donc à ce titre que nous défendons cet amendement.

Enfin, le projet de décret réduit par ailleurs le budget alloué de 4 000 euros; la somme est minime, mais la démarche est étrange. L'argument de la simplification d'une procédure trop lourde est bien sûr recevable et opportun; mais il était également possible de faire une rapide règle de trois, un simple calcul mental, pour aboutir à un chiffre qui soit divisible par six. Sans que ce choix soit central, il n'en demeure donc pas moins étonnant.

Revenons-en, pour conclure, au point de départ. Des auditions sont en cours; ce mardi 20 octobre déjà, des experts académiques ont formulé une série d'éléments, de propositions, de points d'attention visant notamment à renforcer les acteurs

indépendants de la presse périodique. Dans les semaines à venir, nous écouterons dans ce cadre une série d'intervenants, et notamment des représentants de Kiosque, qui pourront certainement alimenter le débat et les prochaines évolutions du texte.

Dès lors, Madame Gysen, même si l'unanimité est toujours souhaitable, *a fortiori* lorsque l'on discute de questions aussi importantes que celles de la presse, autant la recherche du consensus demande un véritable travail et des efforts. Or, plusieurs questions soulevées lors des réunions de commission sont restées sans réponse, mais surtout, il y a eu un déficit de concertation avec le secteur. En ce qui nous concerne, en l'état et pour les raisons évoquées, nous ne soutiendrons donc pas votre projet de décret.

M. le président. – La parole est à Mme Galant, ministre.

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – La presse périodique non commerciale contribue, aux côtés des autres médias, à la diversité de l'information et au débat démocratique. Le soutien public qui lui est accordé vise à préserver cette diversité et à encourager un journalisme de qualité. C'est pourquoi il doit reposer sur des règles claires, adaptées aux réalités du secteur et aux moyens disponibles.

Jusqu'en 2024, ce soutien reposait sur des subventions facultatives. Le décret du 1^{er} février 2024 relatif au soutien à la presse écrite périodique non commerciale, complété par son arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 février 2024 fixant les modalités pratiques de reconnaissance et de subventionnement des éditeurs de presse écrite périodique non commerciale, a permis de donner un cadre à cette aide. Toutefois, sa première application a révélé plusieurs difficultés, notamment des conditions insuffisamment précises, des documents difficiles à comparer, des procédures lourdes et une organisation de la subvention qui ne répondait pas toujours pleinement à son objectif.

Le présent projet de décret tire les enseignements de cette expérience. Il apporte des adaptations ciblées pour rendre le dispositif plus clair, plus stable et plus facile à appliquer. Ces adaptations servent à consacrer davantage les moyens et le temps disponibles au travail journalistique.

Concrètement, cette révision a été menée avec l'administration et les éditeurs. Plusieurs modifications répondent directement à des difficultés qu'ils ont rencontrées, et le texte a également été transmis à l'Association des journalistes professionnels (AJP).

La première évolution concerne la stabilité du soutien. Nous proposons ainsi de faire passer la durée de reconnaissance de trois à cinq ans. Aujourd'hui, avec une reconnaissance de trois ans, la préparation du renouvellement doit déjà commencer au début de la troisième année. Pour des structures qui disposent souvent de petites équipes, cette succession de procédures représente une charge importante.

Une reconnaissance de cinq ans leur donnera une meilleure visibilité pour organiser leur activité, développer leur projet et planifier leurs dépenses.

Cette prolongation de deux ans s'applique également aux reconnaissances existantes, qui resteront donc valables pendant cinq ans à compter de leur octroi. Les six éditeurs actuellement reconnus bénéficieront ainsi de cette stabilité supplémentaire. Ils devront bien évidemment respecter les conditions de reconnaissance et justifier chaque année l'utilisation de leurs subventions.

Nous souhaitons également clarifier l'investissement attendu dans le journalisme professionnel. Le décret actuel exige déjà de rémunérer au moins un journaliste professionnel ou stagiaire, mais il ne précise pas suffisamment le niveau d'engagement attendu. Par exemple, il ne dit pas clairement si quelques commandes ponctuelles suffisent à remplir cette condition.

Lors du premier appel à candidatures, il a donc fallu traduire cette exigence par un montant précis. Le seuil de 15 000 euros a été fixé après avoir pris contact avec les six bénéficiaires des anciennes subventions facultatives. Ce contact visait à connaître les montants qu'ils consacraient effectivement à la rémunération des journalistes. Nous avons ainsi tenu compte de leur situation dans le souci de ne pas les exclure du dispositif.

Le projet de décret inscrit désormais ce montant dans la législation. Chaque candidat connaîtra donc clairement la règle à respecter et l'administration disposera d'une base explicite pour examiner les dossiers. Ce seuil annuel concerne les rémunérations des journalistes professionnels ou stagiaires, qu'ils soient salariés ou indépendants. Les deux formes de collaboration sont donc bien prises en compte. À ce stade, il faut distinguer deux montants: les 15 000 euros nécessaires pour accéder au dispositif et les 20 000 euros à consacrer aux journalistes grâce à la subvention. Les 15 000 euros permettent de vérifier que l'éditeur investit déjà dans une activité journalistique réelle; les 20 000 euros garantissent que, une fois l'aide obtenue, une part minimale de celle-ci finance effectivement cette activité. C'est la logique même du soutien public: permettre à l'éditeur de renforcer son investissement dans le journalisme sans lui demander de disposer, avant de recevoir l'aide, des moyens que celle-ci doit précisément lui apporter.

Ces réflexions m'amènent à la troisième évolution, qui concerne l'utilisation de la subvention. Le dispositif actuel distingue deux volets: 65 000 euros pour le fonctionnement et 20 000 euros pour le journalisme professionnel. Cette séparation produit une incohérence. Elle limite la place des rémunérations journalistiques dans la justification d'une aide qui vise précisément à soutenir le journalisme. Nous proposons donc une subvention globale de 85 000 euros dont au moins 20 000 euros devront être consacrés à la rémunération des journalistes professionnels ou stagiaires. Les éditeurs pourront y affecter davantage selon leurs besoins. Ils auront ainsi plus de liberté pour organiser leur activité, tout en respectant un minimum clairement défini.

J'en viens maintenant au plan d'action et au classement des candidatures. L'expérience de 2024 a montré que les plans remis ne constituaient pas une base suffisamment pertinente pour comparer les dossiers et établir un classement objectif. Ces documents étaient difficiles à comparer et représentaient une charge de travail tant pour les éditeurs que pour l'administration. Nous proposons par conséquent de supprimer cette formalité ainsi que le rapport lié à sa réalisation. Les exigences de fond du dispositif demeurent néanmoins. Les éditeurs doivent ainsi toujours remplir les conditions relatives à leur indépendance, à la déontologie journalistique, à leur activité éditoriale et à leur diffusion. Les titres doivent continuer à traiter les matières politiques, socio-économiques, sociétales et culturelles. Ils doivent aussi publier les éléments qui définissent leur ligne éditoriale.

Le processus comprend deux étapes: la vérification du fait que les candidats remplissent les conditions d'accès, suivie, si les moyens disponibles ne permettent pas de soutenir tous les candidats admissibles, de l'établissement d'un classement.

Pour cette seconde étape, nous retenons le montant effectivement consacré à la rémunération des journalistes professionnels et stagiaires. Ce critère est mesurable, vérifiable et directement lié à l'activité que nous souhaitons soutenir. Les éditeurs peuvent ainsi connaître à l'avance la règle qui leur sera appliquée. Le classement n'est d'ailleurs pas une nouveauté. Le décret de 2024 prévoit déjà de départager les candidats lorsque les crédits sont insuffisants. Le projet de décret rend cette règle plus lisible et son application plus prévisible.

Sur le plan budgétaire, nous maintenons une aide annuelle de base de 85 000 euros par bénéficiaire, ainsi que son indexation. Nous proposons également de supprimer le mécanisme de répartition du reliquat de 4 000 euros. Ce choix répond à une difficulté dont le secteur a lui-même fait état. Les démarches nécessaires pour répartir ce complément sont jugées disproportionnées au regard des montants concernés.

Le gouvernement a donc retenu une enveloppe correspondant à six aides sur base de 85 000 euros indexés en supprimant ce mécanisme complémentaire. Le niveau de l'aide structurelle est ainsi préservé, avec des modalités plus simples.

Enfin, nous avons examiné les observations du Conseil d'État lors de la préparation du texte. En matière de données personnelles, l'avant-projet envisageait d'exiger un extrait du casier judiciaire. Nous avons abandonné cette exigence au profit d'une attestation sur l'honneur. Cette adaptation permet de limiter la collecte des données sensibles et d'éviter d'imposer aux éditeurs des vérifications disproportionnées sur la vie privée. Pareilles démarches iraient à l'encontre de la simplification recherchée.

Plus largement, la réflexion sur l'organisation de la presse écrite doit se poursuivre.

Les auditions consacrées au secteur, qui ont débuté ce mardi, permettront également de mieux comprendre ses besoins et ses difficultés. Je me permets de remercier, une fois encore et devant vous, les députés de ma commission, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition, pour l'implication ainsi que le temps qu'ils consacrent à ces auditions.

Pour répondre aux questions qui ont été soulevées aujourd'hui, en ce qui concerne la Chambre de concertation des écritures et du livre, nous estimons que ses compétences ne couvrent pas la presse écrite, secteur qui n'y est d'ailleurs pas représenté. Cela n'aurait donc pas beaucoup de sens de lui soumettre le texte. Je rappelle que les modifications sont techniques et ne constituent pas une modification de la politique culturelle au sens de l'avis du Conseil d'État.

Concernant la temporalité du projet de décret, je rappelle qu'il s'agit notamment d'une mesure de simplification administrative qui ne nécessite pas forcément d'attendre la fin des auditions. Ces auditions couvrent d'ailleurs un spectre beaucoup plus large.

Concernant l'enjeu des indépendants, le projet de texte intègre la réalité des indépendants dans le cadre de la commande d'articles. Ils sont déjà évoqués dans le prescrit de l'article 2. Par ailleurs, le projet précise que cette question est donc déjà rencontrée dans le projet.

Mesdames et Messieurs les Députés, le décret du 1^{er} février 2024 a posé un cadre nécessaire. Sa mise en œuvre nous permet aujourd'hui de voir sur les possibilités d'amélioration. Le présent projet de décret donne davantage de stabilité aux éditeurs, il clarifie les conditions qu'ils doivent respecter, il leur permet de conserver une part plus importante de l'aide au journalisme et de simplifier les démarches dont l'utilité n'a pas été démontrée.

Notre responsabilité est de construire un soutien public exigeant dans ses objectifs et applicable dans les faits. Ce n'est qu'ainsi que nous donnerons à cette presse les moyens de poursuivre son travail et de contribuer durablement au pluralisme de l'information.

M. le président. – La parole est à M. Witsel.

M. Thierry Witsel (PS). – Je remplace Mme Roberty aujourd'hui; elle reviendra sur les questions plus spécifiques en commission. Toutes les questions que nous avons posées aujourd'hui étaient légitimes. Nous n'avons cependant pas reçu de réponse et votre exposé de ce jour, Madame la Ministre, ressemble à celui qui a été fait en commission.

Monsieur Maroy, vous paraissez sage. Je n'apprécie toutefois pas les procès d'intention que vous avez faits à mon égard. Je n'ai aucune leçon, surtout de morale, à recevoir de vous.

M. le président. – La parole est à M. Maroy.

M. Olivier Maroy (MR). – Nous n’allons pas transformer le débat en cours de récréation, bien évidemment. Je réagissais à des propos que vous avez tenus juste avant moi, Monsieur Witsel.

M. Thierry Witsel (PS). – Bizarrement, mon nom a été cité, je ne sais pas combien de fois. C’est la seule fois peut-être que vous avez eu une joie intérieure à le faire tout à l’heure.

M. Olivier Maroy (MR). – Ce qui me procure de la joie n’a rien à voir avec vous. Je réagissais simplement des propos que vous avez tenus. Il faut être responsable de ses propos, mais peut-être que vous ne les avez-vous pas écrits.

M. Thierry Witsel (PS). – Je le suis, Monsieur Maroy et si j’ai remplacé Mme Roberty, c’est bien parce que je suis responsable.

M. Olivier Maroy (MR). – Monsieur Witsel, puis-je m’exprimer? Vous avez eu l’occasion de vous exprimer, maintenant, c’est mon tour. C’est comme cela que ça marche généralement.

M. Thierry Witsel (PS). – Il faudra juste dire à M. Tzanetatos de faire la même chose.

M. le président. – Monsieur Witsel, je vous propose de reprendre la parole après l’intervention de M. Maroy, si vous le souhaitez. La parole est à M. Maroy.

M. Olivier Maroy (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Président. Sans vouloir transformer ce débat en cours de récréation, c’est vous, Monsieur Witsel, qui, dans votre première intervention, avez critiqué le fait que la ministre supprimait les plans d’action en prétendant que cela lui permettra de privilégier l’une ou l’autre publication qui lui est proche. Je me suis contenté de vous faire remarquer deux choses et je ne sais pas si vous savez les publications qui bénéficient de ces aides, je n’en vois aucune qui soit clairement identifiée de droite. Et comme je l’ai dit en commission, cela ne me dérange absolument pas.

C’est la ligne éditoriale qu’ils souhaitent. Accuser la ministre-présidente de vouloir privilégier l’une ou l’autre publication de gauche me fait assez rire. (*Réactions de M. Witsel hors micro*)

C’est vous qui l’attaquez en premier! C’est incroyable!

M. Thierry Witsel (PS). – Je ne l’ai pas accusée, Monsieur Maroy. C’est vous qui avez utilisé ce terme.

M. Olivier Maroy (MR). – Il faut que vous assumiez vos propos!

M. Thierry Witsel (PS). – Je les assume, mais ce n’était pas une accusation.

M. Olivier Maroy (MR). – Ce que vous avez dit qu’en supprimant le plan d’action, la ministre-présidente va pouvoir influencer le choix et privilégier l’une ou l’autre publication. Vous me permettrez de trouver cela inaudible et faux.

Je vous ai simplement fait remarquer que, à l'époque de M. Marcourt – qui était un ministre des Médias tout à fait respectable, là n'est pas la question –, des aides étaient octroyées à ces publications de presse périodique non commerciale, tant mieux, mais il n'y avait pas de décret et, donc, pas de cadre. En 2024, lorsque le MR et le PS étaient dans la même majorité, la ministre Linard, ici présente, a présenté un projet de décret que nous avons soutenu et nous l'en félicitons. Je trouve donc curieux que vous fassiez de tels procès d'intention alors que, à l'époque où le PS était aux affaires, il n'y avait aucun cadre légal pour la presse écrite non commerciale.

J'avoue m'être un peu emporté. Je souhaiterais sortir de la polémique, car ce n'est pas le plus intéressant. J'ai l'impression que M. Witsel a simplement lu une note. Je comprends, car Mme Roberty n'était pas présente. (*Réactions sur les bancs du PS*) Ce projet de décret a une priorité: veiller à ce que les publications rémunèrent les journalistes. En effet, c'est bien d'accorder des subventions, mais il faut encourager ces opérateurs. D'autant plus que certains titres recourent à des bénévoles. Ils pourront continuer à y recourir. Le fait d'encourager les publications à rémunérer des journalistes est précisément l'avancée principale de ce projet de décret.

Comme M. Hazée, je suis très attaché à tous ces journalistes indépendants. Ils sont nombreux à travailler pour la presse périodique. Mais, l'attention qui leur est portée est déjà contenue dans le texte. La ministre-présidente y a fait référence.

M. le président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Des points positifs cohabitent avec certaines réserves, que nous avons d'ailleurs exprimées; je ne les développe pas. Pour ma part, je regrette que ce travail rapide avant les auditions sur la presse écrite ne se soit pas limité aux évolutions positives en laissant les autres modifications à ce débat plus large à venir. Celles-ci n'avaient aucune urgence.

Je regrette également une forme de réalité parallèle à propos de la concertation avec le secteur. Celle-ci ne doit en effet pas se réduire à informer et à transmettre des documents. Il s'agirait plutôt de mener un travail autour d'enjeux communs à partir d'une discussion. Des informations obtenues, nous n'avons pas trouvé, au-delà de l'administration, d'interlocuteurs qui aient bénéficié de cette concertation.

J'ai un dernier mot vis-à-vis de l'amendement, pour qu'il soit bien compris. Nous disposons en effet encore de quelques heures avant que l'on ne statue sur celui-ci. Le texte prend comme critère unique – je ne reviens pas sur les réserves émises à ce sujet – la rémunération des journalistes, qu'ils soient professionnels, stagiaires ou indépendants. Mais, en cas d'égalité, il ne prend plus en compte que la seule rémunération des salariés et des stagiaires, laissant de côté les indépendants.

Dans cet amendement, nous suggérons d'ajouter parmi les éléments pris en compte en cas d'égalité – c'est certes un cas marginal, mais qui présente aussi une force symbolique dans la manière de considérer les uns et les unes – également les indépendants, à condition qu'ils soient rémunérés conformément aux tarifs prônés par l'Association des journalistes professionnels (AJP).

M. le président. – La parole est à M. Maroy.

M. Olivier Maroy (MR). – Monsieur Hazée, vous avez raison d'insister sur le caractère marginal de cet exemple. Lorsque tous les candidats disponibles ne peuvent pas être pris en charge par le financement disponible dans l'enveloppe budgétaire, il faut les répartir. Le premier critère pour y procéder est de se poser cette question: combien d'argent consacrer à la rémunération des journalistes? S'il est question d'égalité à ce stade, il faut trouver un autre critère pour les répartir. Le texte souligne que si l'égalité persiste au bout de toutes les conditions, la priorité est donnée aux publications qui engagent le plus de salariés. Je salue l'attention portée par M. Hazée – que nous partageons – aux journalistes indépendants, qui gagnent très peu. Cette préoccupation existe déjà. En cas d'égalité, la deuxième condition est de répartir en fonction de l'appel à des salariés.

M. le président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je regrette qu'il n'y ait pas de considération sur la juste rémunération dans ce cas, même s'il est marginal. C'était l'occasion d'y réfléchir. Il reste encore un peu de temps pour changer d'avis.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale.

11.2 Examen et vote des articles

M. le président. – Nous passons à l'examen des articles. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Les articles 1 à 3 sont adoptés.

M. Hazée a déposé l'amendement n° 1 visant à modifier l'article 4 et libellé comme suit:

«À l'article 4 du projet de décret, les termes “ou dans le cadre de contrats de commande d'articles moyennant le respect des tarifs recommandés par l'Association des journalistes professionnels” sont ajoutés avant les termes “est privilégié”.».

Les votes sur l'amendement n° 1 et sur l'article 4 sont réservés.

Les articles 5 à 8 sont adoptés.

Il sera procédé ultérieurement aux votes.

12 Proposition de résolution relative à la sauvegarde du mécanisme fédéral de dispense partielle de versement du précompte professionnel pour les chercheurs et à la préservation du financement de la recherche et de l'enseignement supérieur (doc. 275 (2025-2026) nos 1 à 3)

12.1 Discussion

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de résolution.

La discussion est ouverte.

Mme De Rodder, rapporteuse, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à Mme Trachte

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Je tiens avant tout à remercier Mme De Rodder pour son excellent rapport, dont la conclusion est limpide. Alors que tout le monde dit s'opposer à la fin du régime de dispense partielle de précompte professionnel pour les chercheuses et les chercheurs – comme je l'ai lu dans le rapport et entendu en commission –, notre Parlement s'est prononcé contre cette mesure en commission et s'apprête peut-être à faire de même tout à l'heure.

Je m'adresse aux députés de la majorité et singulièrement à vous, chers collègues des Engagés. Pourquoi est-il plus simple pour vous d'adopter des mesures contraires à votre programme et à vos engagements que de voter des textes simples qui, justement, traduisent en actes vos propos?

Nous l'avons constaté, notamment, avec la fin des cantines saines et gratuites, avec le minerval imposé aux enfants dans les académies, avec l'alourdissement de la charge de travail des enseignants, ou même avec des mesures qui ne sont pas justifiées par des impératifs budgétaires, comme la fin du tronc commun, la fin de la dynamique de concertation du Pacte pour un enseignement d'excellence ou l'augmentation du seuil de réussite aux épreuves externes.

Il en va de même aujourd'hui dans le cadre de l'enseignement supérieur. Votre gouvernement et vous, en votant, avez décidé d'augmenter le minerval que devront payer les étudiants et leurs familles. Vous avez choisi de les faire contribuer davantage au financement de l'enseignement supérieur. Lorsque nous vous demandons tout simplement de soutenir une proposition de résolution qui doit renforcer le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans sa défense – auprès du gouvernement fédéral – du maintien de ce mécanisme de dispense fiscale qui soutient la recherche dans les universités, vous vous dérobez!

Il y a là une contradiction politique que vous devez nous expliquer: d'une part, vous demandez aux familles et aux étudiants de contribuer davantage; d'autre part, vous refusez de donner un signal politique clair en faveur d'une mesure, à

laquelle vous prétendez adhérer, pour que le gouvernement fédéral continue à soutenir la recherche dans nos universités.

Vous nous répondez, chers amis des Engagés, que vous partagez nos inquiétudes, que le gouvernement travaille déjà sur ce dossier, que vous parlez avec vos collègues du gouvernement fédéral, ou que la ministre-présidente parle avec son collègue du Kern, que les discussions sont en cours et que nous ne devons pas avoir d'inquiétude. Or, c'est précisément votre refus de voter la présente proposition de résolution qui suscite des inquiétudes. C'est précisément maintenant que ce signal est utile, car les négociations budgétaires au niveau fédéral sont toujours en cours.

En réalité, c'est même un moment crucial. Pensez-vous vraiment qu'aujourd'hui, c'est le moment d'acter que le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles renonce à soutenir le financement de la recherche dans notre pays? Pensez-vous vraiment que cette position va vous aider lors des négociations?

Les enjeux sont considérables. Le mécanisme d'exonération partielle du pré-compte professionnel représente aujourd'hui entre 7 % et 10 % des moyens structurels des universités, soit des dizaines de millions d'euros. Le projet de réforme fédérale prévoit notamment de relever le seuil de temps consacré à la recherche et d'exclure certains membres du personnel académique du bénéfice de ce financement. Ce mécanisme représente 7 % à 10 % des moyens structurels de nos universités, mais aussi une part infime au regard de l'ensemble des dispositifs globaux d'exonération fiscale fédéraux pour la recherche, le développement et l'innovation.

Dans les avis et courriers qu'ils nous ont envoyés et dans chacun des discours prononcés à l'occasion des rentrées académiques, le Conseil des rectrices et recteurs (CRef) ne cesse de nous alerter sur les dangers et les risques de fragilisation du financement des équipes de projet et des carrières scientifiques qu'entraînerait l'adoption de ce projet.

La recherche ne s'exerce pas à côté de l'enseignement. Elle nourrit la formation, elle fait progresser les connaissances, elle contribue à notre capacité collective à répondre aux défis sociétaux, sanitaires, économiques et environnementaux.

Notons que le rapport Draghi rappelle l'importance de l'investissement dans la recherche et l'innovation pour défendre la compétitivité européenne. Auparavant, les travaux de Mariana Mazzucato avaient déjà souligné l'importance de l'investissement public dans l'innovation de rupture.

Tout le monde a à perdre de la cessation de ce mécanisme d'exonération fiscale. Vous ne pouvez donc pas prétendre vouloir renforcer notre compétitivité tout en fragilisant les institutions qui produisent les connaissances sur lesquelles la compétitivité repose.

Selon le MR, le texte fédéral n'est pas encore stabilisé, nous devons laisser les discussions se poursuivre... Mais c'est justement avant que les décisions ne soient prises que nous devons faire entendre nos préoccupations et nos revendications. Attendre que tout soit décidé pour constater les dégâts est une drôle de conception de la responsabilité politique!

Les négociations budgétaires au niveau fédéral ont certes l'air compliquées, mais cela ne nous dispense pas d'affirmer ce que nous voulons défendre. Au contraire: si vous estimez réellement que les moyens des universités doivent être préservés, pourquoi ne pas donner au gouvernement et aux citoyens que nous représentons un signal clair en ce sens?

Chers collègues du MR et des Engagés, pourquoi est-il aussi difficile pour vous de voter en faveur d'un texte qui correspond à des préoccupations que vous dites partager et de soutenir une démarche qui vise simplement à préserver les moyens de la recherche? Pourquoi est-il plus évident, plus facile de pousser sur le bouton quand il s'agit de demander des efforts supplémentaires aux étudiants et aux familles?

À quoi servent vos engagements inscrits dans un programme de gouvernement, s'ils ne se traduisent pas dans des votes lorsque vient le moment de les défendre? Défendre la recherche ne se résume pas seulement à dire qu'elle est importante – comme vous allez certainement le faire dans un instant –, c'est la défendre jusqu'au bout, au moment où ses moyens sont menacés. Entre vos paroles et la réalité, un seul acte compte: le soutien à la proposition de résolution qui vous est soumise.

M. le président. – La parole est à M. Soupарт.

M. Guillaume Soupарт (MR). – Madame Trachte, un accord a été trouvé au niveau fédéral et des dispositions vont être prises. Cela démontre, comme je l'ai déjà dit en commission, que cette question ne relève pas des compétences de notre Parlement, mais du gouvernement fédéral. Des discussions se tiennent actuellement au niveau fédéral. Elles réunissent tous les groupes de la majorité et de l'opposition. Comme dans de trop nombreux dossiers, nous perdons ici du temps à parler de sujets qui ne concernent pas notre instance.

Néanmoins, puisque la recherche scientifique dépend également des universités, ces dernières sont susceptibles d'être impactées indirectement. Cela n'a toutefois rien à voir avec le code des impôts. Le groupe Ecolo souhaite, par l'intermédiaire de sa proposition de résolution, dicter au gouvernement fédéral le maintien de dispositions du code des impôts et se prononcer sur des politiques régionales qui, encore une fois, ne sont pas du ressort de ce parlement.

Une préoccupation peut certes être exprimée dans une résolution et tous les groupes de ce parlement souhaitent que le mécanisme en question soit préservé, tout en sachant que certaines situations constituent des abus. Cependant, le

gouvernement et le parlement fédéral travaillent actuellement sur le sujet. Une concertation a eu lieu au niveau fédéral et un groupe de travail a été désigné en Fédération Wallonie-Bruxelles. La position du Conseil des rectrices et recteurs (CRef) a également été clarifiée en commission. Certains membres de l'opposition ont essayé de faire croire que le CRef n'était pas venu parce que le gouvernement ne le souhaitait pas, mais il se trouve que le CRef a décidé tout seul de ne pas se présenter. Les recteurs ne souhaitaient ni communautariser les enjeux ni discuter de ce sujet dans une institution qui n'a pas les compétences pour le traiter.

Un autre problème de cette proposition de résolution est qu'elle exige son maintien en l'état, sans réforme possible, alors que des ajustements sont généralement possibles pour ce type de textes.

Ce texte contient malheureusement aussi des données erronées, basées sur des projections, alors que des chiffres plus précis auraient pu être obtenus.

En conclusion, le MR ne votera pas en faveur de l'adoption de cette proposition de résolution.

M. le président. – La parole est à Mme De Rodder.

Mme Dorothee De Rodder (PS). – La recherche scientifique ne constitue manifestement pas une priorité pour le MR, qui se cache derrière une excuse bidon pour que nous ne fassions pas de la dispense partielle du versement du précompte professionnel une priorité et que nous ne défendions pas le maintien de ce mécanisme au niveau fédéral. Circulez, il n'y a rien à voir.

Nous avons pu discuter avec le ministre Dillies ce lundi: il n'a pas fermé la porte à des mesures de compensation en Fédération Wallonie-Bruxelles et nous a également annoncé prendre son bâton de pèlerin pour négocier la question au niveau fédéral. Nous espérons qu'il fera preuve d'un peu plus de courage que les membres de son parti dans cette Assemblée et qu'il tiendra parole.

Nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer à plusieurs reprises au sujet du précompte professionnel des chercheurs dans notre Parlement. Tous les deux à trois mois, nous alertons le gouvernement sur les dangers qui pèsent sur nos universités, en particulier sur la recherche scientifique. Systématiquement, le gouvernement nous répond que, faute de texte sur la table, aucune réunion formelle ne peut se tenir.

M. Soupart vient de nous communiquer qu'il y aurait des avancées sur le sujet et le ministre avait tenu exactement les mêmes propos en commission. Mais à mes questions quant à la nature des changements en question, je n'ai pas obtenu de réponse. Mon groupe n'a pas besoin de *teasing* mais d'informations, si un accord a été dégagé au niveau fédéral.

À ce jour, nous n'avons reçu aucune garantie, seulement des réponses laconiques selon lesquelles le gouvernement interpellerait le ministre Jambon. Mesdames et

Messieurs de la majorité, permettez-moi de douter de votre pouvoir d'influence et de votre volonté d'obtenir des avancées auprès du niveau fédéral. Tous vos efforts de persuasion ne semblent pas produire d'effet: le principal intéressé a affirmé à la Chambre des représentants que la réforme limiterait fortement l'accès au dispositif. Or, selon le Conseil des rectrices et recteurs (CRef), les mesures prévues auraient un impact décisif sur le fonctionnement de la recherche: l'exonération du précompte professionnel des chercheurs équivaut à 7 à 10 % du budget de financement de la recherche.

Par ailleurs, pour rappel, sur les quatre milliards d'euros d'exonération de précompte professionnel accordés à l'ensemble des secteurs, seuls 4 % sont dévolus aux universités et aux hôpitaux universitaires. Dès lors, comment ne pas voir, dans le chef de vos partis au gouvernement fédéral, une attaque idéologique contre la recherche académique? Comment expliquer que cette réforme aille à l'encontre de toutes les études préconisant que la recherche soit considérée comme un investissement stimulant l'économie et non comme un coût? Comment justifier que l'on maintienne une exonération du précompte professionnel pour GSK Belgium tout en la réduisant pour les universités? La réforme envisagée par le ministre Jambon s'inscrit dans une vision ultralibérale qui considère les universités comme des opérateurs de second plan, alors qu'elles jouent un rôle central dans la recherche fondamentale et sont des moteurs de la croissance et du développement en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette réforme s'ajoute à d'autres décisions qui déforcent considérablement la recherche académique: le gel de l'indexation et la réforme des pensions ont déjà largement fragilisé la fonction d'enseignant-chercheur. Aujourd'hui, le risque est grand de voir les experts désertir nos établissements pour rejoindre le secteur privé ou d'autres établissements disposant de davantage de moyens.

Dans le cadre de nos débats, le groupe socialiste a déposé un amendement pour amener le gouvernement à trouver une solution relative à l'exonération du précompte professionnel des chercheurs en haute école. En effet, depuis plus de dix ans, les services de contrôle externe de l'administration fiscale, organisés selon une logique communautaire, interprètent de manière divergente l'application de l'exonération du précompte professionnel pour ces chercheurs. En 2024, le Comité de concertation (Codeco) avait pourtant demandé au gouvernement d'examiner la question et d'apporter les modifications nécessaires afin que cela ne constitue pas un blocage. Aucune mesure n'a été prise depuis lors, empêchant ainsi les hautes écoles d'avoir recours à ce mécanisme. Que fait le gouvernement pour aller récupérer ces moyens? Rien!

Toutes ces mesures font craindre qu'à terme, privées de financements publics suffisants pour maintenir leur rayonnement, les universités ne soient contraintes de se tourner vers des financements privés. Cela limiterait de fait leur liberté

académique et les détournerait de la recherche fondamentale au profit de la recherche appliquée.

Il est évident que, dans l'intérêt du dynamisme de la recherche en Fédération Wallonie-Bruxelles, mon groupe soutiendra la proposition de résolution déposée par Ecolo. La majorité ne peut aujourd'hui feindre la surprise. Au-delà des nombreuses questions posées dans notre Parlement, il est utile de rappeler que Les Engagés et le MR sont à la base de la feuille de route du gouvernement Arizona et qu'ils sont à la table des négociations. Nous n'accepterons pas de double discours: on ne peut pas, d'un côté, défendre l'exonération du précompte professionnel pour les chercheurs et, de l'autre, la détricoter.

Mesdames et Messieurs de la majorité, si vous souhaitez réellement défendre les institutions, laissez enfin tomber cette posture schizophrénique. Bloquez la réforme du ministre Jambon et soutenez la proposition de résolution d'Ecolo. Celui qui ne se bat pas a déjà perdu et, une fois n'est pas coutume dans le chef du MR et des Engagés, c'est dans cette posture que vous vous trouvez. Cessez vos attermoissements et autres excuses bidon. Il est temps de joindre le geste à la parole. La recherche scientifique n'est pas une priorité pour le MR, nous espérons qu'elle en est une pour Les Engagés.

M. le président. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Chers collègues, je ne vous cache pas mon étonnement, car je n'avais pas bien compris que le point à l'ordre du jour consistait en un procès fait par le groupe Ecolo au groupe Les Engagés! Je pensais que l'on débattait d'une résolution déposée ce matin, par ailleurs déjà discutée en commission. Madame Trachte, j'ai bien entendu votre question, mais je ne suis pas certain que la comparaison du bilan d'une action avec un programme vous soit favorable. Quand on regarde la précédente législature, si l'on compare votre programme avec votre bilan, on voit très bien ce que les électeurs en ont pensé aux élections de 2024. Gare à cette comparaison, Madame Trachte, car je ne suis pas certain que cela vous soit réellement favorable.

Revenons-en au texte. Je ne vais pas m'attarder sur les développements de cette résolution, non par manque d'intérêt, mais simplement, car nous sommes tous d'accord sur le nécessaire financement de la recherche et des universités. Il ne s'agit pas, comme essaie de le faire croire l'opposition, d'un débat entre ceux qui soutiennent la recherche et ceux qui ne la soutiennent pas. C'est faux! On l'a dit et redit. Nous sommes extrêmement attentifs à l'évolution du dossier concernant le précompte professionnel. C'est la raison pour laquelle je vais m'attarder sur les demandes faites au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre de cette résolution.

La première demande consiste à ce que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles défende de manière ferme auprès du gouvernement fédéral

le maintien du dispositif. On ne vous a pas attendue pour le faire, Madame Trachte, puisque c'est déjà inscrit dans la Déclaration de politique communautaire (DPC), merci de le reconnaître! De plus, des réunions ont déjà eu lieu au mois de juin entre les cabinets concernés pour lancer le processus de concertation et de négociation sur ce dossier. Depuis lors, les contacts se poursuivent: le ministre de la Recherche est en contact direct avec le vice-premier ministre; ils sont bien au fait de ce dossier qu'ils portent au sein du conclave budgétaire. On peut toujours discuter sur le terme « fermement », tant ce ne sera jamais assez pour certains. Néanmoins, nous faisons suite à votre demande.

La deuxième demande est un classique des résolutions du groupe Ecolo, à savoir la demande d'une réunion du Codeco. Jusqu'à présent, ce dossier fait l'objet de discussions dans le cadre d'un conclave.

L'avant-projet de loi n'existait pas encore. Il n'y avait donc pas encore d'éléments concrets permettant de réunir officiellement et formellement les différents gouvernements pour débiter des négociations. Pour le groupe Les Engagés, il est prématuré de solliciter la tenue d'un Codeco.

Les demandes 3 et 4 constituent des demandes techniques que nous partageons et défendons dans nos contacts avec le gouvernement fédéral.

Le point 5 concerne le relais de l'action du gouvernement au sein du Parlement. Il s'agit d'une demande classique d'Ecolo. Je formule à chaque fois la même réponse: le Parlement contrôle le gouvernement, il est de notre devoir de députés de questionner le gouvernement sur son action. Comme l'a indiqué M. Soupart, nous avons invité les membres du CRef, à l'initiative du groupe PS, afin qu'ils nous exposent leur point de vue en commission. C'était une excellente idée, mais ils ont poliment décliné l'invitation, préférant poursuivre leurs discussions avec les acteurs en Fédération Wallonie-Bruxelles et les acteurs fédéraux. Dont acte! Honnêtement, je me suis alors dit que le texte ne serait pas évoqué et que cette invitation déclinée parlait d'elle-même. J'ai compris aujourd'hui pourquoi le groupe Ecolo souhaitait aborder ce point: pour essayer de nous faire croire que certains députés au sein de notre Parlement sont favorables à la recherche et d'autres pas.

Chers collègues, vous l'aurez compris, nous partageons l'intention, les points d'attention et les questionnements. Cependant, cette résolution n'apporte rien de plus à ce que fait déjà le gouvernement. Pour nous, elle n'a donc pas lieu d'être. Laissons dès lors le gouvernement travailler comme il l'entend. Il fait déjà ce que vous lui demandez de faire. Vous aurez donc compris que nous ne voterons pas en faveur de votre résolution.

M. le président. – La parole est à M. Bauwens.

M. Bruno Bauwens (PTB). – Ce débat porte sur le mécanisme fiscal en vigueur octroyant aux chercheurs et aux chercheuses des universités ou des

établissements d'enseignement supérieur une réduction d'impôts au travers d'une dispense partielle de précompte professionnel. Comme évoqué par les partenaires de l'opposition, cette dispense représente, pour les universités, les hautes écoles et les chercheurs, un budget important alloué à la recherche.

L'information selon laquelle cette réduction fiscale serait étudiée par le gouvernement fédéral a été confirmée aujourd'hui. M. Jacob s'est exprimé pour dire qu'il partageait l'inquiétude de cette suppression pour le domaine scientifique, mais cette inquiétude ne se reflète pas dans les actes posés ces dernières années par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, rien que l'année dernière, le gouvernement MR-Les Engagés a diminué de 1,5 million d'euros le financement du Fonds de la recherche scientifique (FNRS). Cela signifie que, dans un monde où la recherche scientifique subit les attaques de votre gouvernement, le gouvernement fédéral – où les mêmes partis sont au pouvoir – va procéder à une suppression d'avantages fiscaux dont celle-ci bénéficie. C'est un nouveau coup de couteau pour ce secteur de la recherche scientifique qui, déjà asphyxié, craint un risque de «tri sélectif» de la recherche et parle d'une atteinte à la liberté académique par suite des coupes budgétaires et des menaces qui pèsent sur lui.

La mesure que le gouvernement fédéral étudie touchera la recherche publique, mais elle sera sans conséquence pour la recherche privée. C'est révoltant, parce que la mesure bénéficiera à des firmes comme GSK qui, ayant profité d'avantages fiscaux, n'hésitent pas à menacer de licencier des centaines d'emplois lorsque leur recherche ne rapporte plus suffisamment de bénéfices en Belgique. Vous justifiez ainsi vos coupes budgétaires dans la recherche publique pour préserver la chasse aux profits de la recherche privée, ce qui est vraiment inquiétant.

Nous assistons ici à un petit jeu politique bourré de contradictions: M. Soupart a dit que la Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas compétente, puis M. Jacob a dit le contraire, Déclaration de politique communautaire (DPC) à l'appui. Je veux bien assister à ce petit jeu, mais il ne sert qu'à cacher le fait que les mêmes MR et Engagés risquent de voter ces coupes au fédéral, ce qui est difficile à assumer. Oui, le texte est entre les mains du gouvernement fédéral, et oui, signer la résolution présentée aujourd'hui a tout son sens: il s'agit de signaler au niveau de pouvoir fédéral qu'il vaut mieux ne pas toucher au monde scientifique.

M. le président. – La parole est à Mme Trachte.

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Je remercie les différents collègues pour leurs interventions qui confirment ce qui était écrit dans l'excellent rapport de notre collègue, Mme De Rodder.

Je voulais répondre sur la question de la compétence, mais M. Jacob a fait le travail pour moi. En effet, dans la Déclaration politique communautaire, vous parliez de la nécessité de défendre ce dispositif auprès du niveau fédéral. Outre la

recevabilité éventuelle, la réponse à la question de la compétence me semble claire.

En revanche, ce qui est nettement moins clair pour moi, c'est la cohérence entre les réponses du MR et celles des Engagés. Si ce n'est pas la première fois que cette incohérence survient, cela dépasse les nuances entre les partis de la majorité. M. Soupart annonce un scoop, même si c'est un demi-scoop puisqu'il nous dit qu'il y aurait un accord, mais celui-ci n'est pas confirmé par Les Engagés.

En réalité, cette annonce d'accord, sans nous en annoncer le contenu, m'inquiète fort parce que soit vous avez gagné, nous avons gagné – le dispositif est maintenu et les demandes des rectrices et des recteurs ont été entendues – et, dans ce cas, cela ne vous coûte absolument rien de voter la résolution, soit vous maintenez que vous allez voter contre et cela nous donne une indication sur le résultat des négociations que vous n'annoncez pas.

Pour sa part, M. Jacob ne confirme pas qu'il y aurait eu un accord. Dès lors, nous sommes toujours dans le flou. Il confirme qu'il est pour, mais qu'il votera contre. C'est compliqué à comprendre, mais il nous dit – c'est ce que j'essaie de comprendre – qu'il ne va pas voter pour parce que le texte n'est pas nécessaire.

Cependant, en l'occurrence, cela vous impose une obligation de résultat. En effet, si vous estimez qu'il n'est pas nécessaire aujourd'hui de donner un signal fort et clair de la part de l'ensemble de notre Parlement à notre gouvernement ainsi qu'au gouvernement fédéral, qu'il n'est pas nécessaire de montrer que nous souhaitons, nous, le Parlement, nous, les représentants de la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous qui avons dans nos compétences les universités et la recherche, qu'il n'est pas nécessaire que nous nous prononcions pour maintenir ce dispositif, vous êtes obligés de réussir cette négociation fédérale et c'est là-dessus que l'on vous attend.

M. le président. – La parole est à Mme De Rodder.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Monsieur le Président, je ne peux pas m'empêcher de réagir aux propos tenus par le chef de groupe des Engagés. Il dit: «Nous sommes attentifs.» Cela veut dire que vous n'êtes que spectateurs et non pas acteurs de ce dispositif.

Monsieur Jacob, mettez-vous à écrire l'histoire plutôt que de la commenter! Il faut sortir de cette posture tiède consistant à ne pas s'émanciper du MR. Or, c'est ce que vous faites en disant que vous êtes d'accord sur un texte que vous n'allez finalement pas voter. Où est la cohérence? Il s'agit pourtant d'un texte qui doit susciter l'adhésion de toutes et tous et qui, au demeurant, demande seulement de protéger le statut des chercheurs.

Si même là-dessus, nous n'arrivons pas à obtenir un vote positif de votre part, c'est problématique. À entendre les arguments du MR, qui n'en sont pas

vraiment, on n'attend plus rien de leur part. De votre côté, je trouve qu'il est plus navrant d'oser nous dire que vous êtes d'accord sur les constats, mais que vous ne voterez pas ce texte.

Enfin, je ne vous ai pas entendu répondre sur l'accord dont vous avez parlé ici, Monsieur Soupart. Vous êtes resté muet à cet égard. De quel accord s'agit-il? Vous semblez être le seul détenteur de cette information. Existe-t-il un accord, oui ou non? Il est trop facile de lancer cette information puis de se taire lorsqu'on vous pose la question.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble de la proposition de résolution.

13 Hommage

M. le président. – Chers collègues, après avoir rendu hommage, en juillet dernier, à M. Hervé Hasquin, nous devons nous incliner aujourd'hui devant l'un de ses ministres, et non le moindre, à savoir M. Pierre Hazette dont nous avons appris avec émotion le décès qui est survenu ce mardi 20 octobre.

Ancien fonctionnaire de notre Parlement, ancien parlementaire, ancien ministre, ancien représentant de la Communauté française à l'étranger, M. Hazette était, tout comme M. Hasquin, une personnalité hors du commun et un homme au caractère bien trempé et au parcours exceptionnel.

M. Hazette est né à Marneffe le 15 mars 1939. Licencié en philologie classique de l'Université de Liège en 1961, il commença sa carrière dans l'enseignement, comme assistant à l'université, et la poursuivit comme professeur de latin et de grec à Andenne, à Huy et enfin à Waremme. Il quitta définitivement l'enseignement en 1973, sauf que, en réalité, l'enseignement lui resta chevillé au corps et à l'âme: l'école, le métier d'enseignant, la transmission des savoirs restèrent au cœur de son engagement public.

Politiquement, M. Pierre Hazette a rejoint le mouvement libéral dans les années 1960. Élu conseiller communal à Braives en 1970, il devint échevin – échevin de l'Instruction bien sûr! À partir de 1973, il exerça différentes responsabilités au sein de cabinets ministériels, notamment auprès de Michel Toussaint, Michel Tromont et André Bertouille, tous ministres de l'Éducation nationale bien sûr.

Le parcours de M. Pierre Hazette présente une particularité qui mérite d'être rappelée, car elle nous touche de près: avant d'être parlementaire et ministre, M. Hazette fut un collaborateur de notre institution. De 1977 à 1981, il exerça successivement les fonctions de conseiller, d'attaché de presse, puis de chef de service dans ce qui était alors le Conseil culturel de la Communauté française de

Belgique. Cette connaissance de l'institution, acquise de l'intérieur avant même d'y siéger comme élu, nourrit durablement le respect qu'il vouait à la fonction parlementaire et qu'il conserva même quand il devint ministre.

En 1985, Pierre Hazette entra au Sénat comme sénateur provincial de Liège. Deux ans plus tard, il fut élu député dans l'arrondissement de Huy-Waremme. Il siégea alors à la Chambre et au Conseil de la Communauté française. De 1988 à 1991, il exerça la fonction de vice-président de notre Assemblée. Après les élections de 1995, il y retrouva l'une des vice-présidences qu'il assuma jusqu'en 1999. En parallèle, il fut sénateur de Communauté.

Au Parlement, Pierre Hazette s'imposa rapidement comme un spécialiste des questions d'enseignement. Il intervint sur le financement de l'école, sur son organisation, sur la neutralité et, plus largement, sur la manière dont l'enseignement francophone devait évoluer après sa communautarisation.

Son implication sur la question de la neutralité fut particulièrement concrète: en 1994, il figurait parmi les auteurs de la proposition qui deviendra le décret du 31 mars 1994 définissant la neutralité de l'enseignement de la Communauté française.

Son travail parlementaire ne se limita cependant pas à l'enseignement. Bien ancré dans son terroir natal de la Hesbaye, il s'intéressa également aux questions d'environnement et d'agriculture, même si c'est bien l'école qui constitua le fil le plus constant de son parcours politique.

Réélu en 1999, Pierre Hazette participa à la négociation du programme du gouvernement de la Communauté française. Il devint ministre de l'Enseignement secondaire, des Arts et des Lettres, puis, à partir de 2000, ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécialisé. Il exerça cette responsabilité jusqu'en 2004.

Ceux qui ont travaillé avec lui connaissaient son tempérament. Pierre Hazette pouvait être exigeant, avec ses collaborateurs comme avec lui-même. Il attachait une grande importance à la précision des mots, à la qualité de la langue et au respect des institutions. Ancien fonctionnaire du Parlement devenu ministre, il appréciait les usages de notre Assemblée. Il pouvait ainsi rappeler à ses collaborateurs, parfois avec fermeté, mais non sans une certaine malice, que les réponses apportées en commission devaient respecter la langue de l'institution.

Cette exigence, elle s'appliquait aussi à sa conception de l'école. Pour Pierre Hazette, l'ambition scolaire ne pouvait se satisfaire de la résignation devant les difficultés. Il opposait ce qu'il appelait «la passion de l'école» à une école qui renoncerait trop vite à l'exigence. Derrière la formule se trouvait une conviction constante: l'école devait offrir à chacun les moyens d'apprendre, de progresser et de réussir, mais elle devait aussi conserver une ambition élevée pour tous les élèves. Cette conception fut à l'œuvre dans un grand nombre de réformes qu'il

mena à bien. Ainsi, le décret du 12 décembre 2000 relatif à la formation initiale des instituteurs et des régents entendait notamment renforcer la formation des enseignants et la professionnalisation du métier, en articulant mieux la théorie et la pratique. Le décret du 11 juillet 2002 relatif à la formation en cours de carrière des membres du personnel des établissements d'enseignement fondamental a créé l'Institut de la formation en cours de carrière, en lui donnant pour missions d'organiser des formations inter-réseaux et de développer une véritable culture de la formation continue parmi les personnels de l'enseignement.

Pierre Hazette était également attentif à ceux pour qui le parcours scolaire était moins simple. Le décret du 14 juin 2001 organisait ainsi l'insertion des élèves primo-arrivants dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française, notamment au moyen des classes-passerelles.

Il portait aussi une attention particulière à l'enseignement qualifiant. L'expression qu'il affectionnait, «l'intelligence de la main», résumait sa conviction qu'il n'y a pas de hiérarchie entre les savoirs intellectuels et les savoir-faire techniques. Sous son ministère, il fut à l'initiative d'un accord de coopération entre la Communauté française et la Région wallonne qui permettait notamment la mise à disposition d'équipements pédagogiques au bénéfice des élèves et des enseignants de l'enseignement secondaire technique et professionnel, afin de mieux rapprocher les formations des réalités professionnelles.

Il s'est également préoccupé de l'enseignement spécialisé, dont l'organisation fut revue, en fin de législature, par le décret du 3 mars 2004. Sous son autorité, enfin, la Communauté française conclut des accords visant à mieux soutenir l'intégration scolaire des jeunes en situation de handicap.

Toutes ces mesures sont évidemment le produit d'un travail collectif, mais elles permettent de mesurer la cohérence des préoccupations que Pierre Hazette porta durant ses années de responsabilité: la formation des enseignants, l'exigence scolaire, l'enseignement qualifiant, l'accompagnement des élèves les plus fragiles, la reconnaissance de l'enseignement spécialisé.

Cette cohérence politique et intellectuelle allait de pair avec une forte personnalité. Pierre Hazette aimait le débat. Il défendait ses convictions avec vigueur et ne cherchait pas nécessairement le consensus de façade. Mais cette fermeté s'accompagnait d'une réelle connaissance des dossiers et d'un attachement à la parole donnée. Cette combinaison lui valut d'être un interlocuteur reconnu par tous les acteurs de l'enseignement, qu'il s'agisse des pouvoirs organisateurs, des organisations représentatives ou des enseignants eux-mêmes.

En 2004, Pierre Hazette mit un terme à sa carrière de mandataire politique. Il a alors rejoint Dakar en qualité de Délégué de la Communauté française Wallonie-Bruxelles au Sénégal, fonction qu'il exerça jusqu'en 2008. L'Afrique l'inspirait,

comme en témoignent ses premiers romans: «*Les taxis de Dakar*» ou «*Les barreaux de sable*». C'est là, expliquait-il, qu'il s'est mis à écrire: écrire pour ne pas oublier.

En homme de lettres, fidèle à sa formation de philologue et à son goût de la langue et de l'écriture, il publia d'autres ouvrages, des romans, des essais, dont une «*Lettre ouverte aux parents responsables*», et des biographies, pour parler de gens, disait-il, qui peuvent nous aider à vaincre la morosité quotidienne. La diversité de ces écrits témoigne d'un grand amour pour la culture qui était, selon lui, la respiration du peuple.

Retiré de ses mandats politiques, Pierre Hazette n'en demeurait pas moins attentif à la vie publique. En 2018 encore, il déplorait l'absence d'un grand projet mobilisateur qui recréerait du lien entre le Nord et le Sud.

Dans ce parcours incroyablement riche se conjuguent plusieurs vies, qu'il a menées avec la même exigence, que ce soit comme professeur, fonctionnaire de notre Assemblée, parlementaire, ministre, diplomate ou écrivain.

Dans toutes ces fonctions, «*J'aurai fait de son mieux*», pour reprendre le titre, bien trop modeste, de son autobiographie. En vérité, il a porté au plus haut les valeurs qu'il incarnait: ce goût de la transmission, cette rigueur intellectuelle, cet attachement à la langue, cette liberté de pensée et ce profond respect pour les institutions auxquelles il avait choisi de consacrer une grande partie de son existence.

Notre Assemblée salue aujourd'hui la mémoire d'un ancien collaborateur, devenu l'un des membres les plus éminents de notre Parlement, dont il fut le vice-président avant d'exercer des responsabilités ministérielles ô combien importantes au service de la Communauté française et de son enseignement.

Nous présentons des condoléances très sincères à son fils, M. Jean-François Hazette, qui travaille lui-même au service de notre Parlement depuis plus de 36 ans. Nous adressons nos pensées les plus respectueuses à toute sa famille, à ses proches, à ses amis politiques et à toutes les personnes qui ont eu le privilège de le connaître et de l'accompagner tout au long de son parcours.

Je vous invite, chers collègues, à observer une minute de silence, en hommage à M. Pierre Hazette.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence)

14 Projet de décret modifiant le décret du 28 mars 2019 relatif aux cellules de soutien et d'accompagnement de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française et au statut des conseillers au soutien et à l'accompagnement (doc. 321 (2026-2027) nos 1 à 4)

14.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

86 membres ont pris part au vote.

47 membres ont répondu oui.

16 membres ont répondu non.

23 membres se sont abstenus.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Jean-Paul Bastin, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Olivier de Wasseige, Mme Caroline Desalle, M. Arnaud Dewez, M. Carlo Di Antonio, M. Benoît Dispa, M. Philippe Dodrimont, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Charles Gardier, Mme Aline Godfrin, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Jansen, Mme Emel Köse, Mme Anne Laffut, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazon, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

Ont répondu non: Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, Mme Margaux De Re, M. Hajib El Hajjaji, M. Stéphane Hazée, Mme Bénédicte Linard, M. Julien Liradelfo, M. Germain Mugemangango, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Barbara Trachte, Mme Patricia Van Walle, Mme Manon Vidal.

Se sont abstenus: Mme Leila Agic, M. Martin Casier, M. Christophe Collignon, M. Vincent Crampon, Mme Dorothée De Rodder, Mme Valérie Dejardin, M. Laurent Devin, M. Ibrahim Dönmez, M. Jori Dupont, Mme Isabella Greco, Mme Mélissa Hanus, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Lambelin, M. Bruno Lefèbvre, M. Jean-Pierre Lepine, M. Fabian Maingain, Mme Christie Morreale, Mme Sylvie Muratore, Mme Özlem Özen, Mme Sophie Pecriaux, Mme Eliane Tillieux, M. Thierry Witsel.

15 Projet de décret modifiant le décret du 1er février 2024 relatif au soutien à la presse écrite périodique non commerciale (doc. 318 (2026-2027) nos 1 et 2)

15.1 Votes réservés

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l’amendement n° 1.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

86 membres ont pris part au vote.

39 membres ont répondu oui.

47 membres ont répondu non.

En conséquence, l’amendement n° 1 n’est pas adopté. L’article 4 est adopté.

Ont répondu oui: Mme Leila Agic, Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, M. Martin Casier, M. Christophe Colli-gnon, M. Vincent Crampont, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, Mme Margaux De Re, Mme Dorothée De Rodder, Mme Valérie Dejardin, M. Laurent Devin, M. Ibrahim Dönmez, M. Jori Dupont, M. Hajib El Hajjaji, Mme Isabella Greco, Mme Mélissa Hanus, M. Stéphane Hazée, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Lambelin, M. Bruno Lefèbvre, M. Jean-Pierre Lepine, Mme Bénédicte Linard, M. Julien Liradelfo, M. Fabian Maingain, Mme Christie Morreale, M. Germain Mugemangango, Mme Sylvie Muratore, Mme Özlem Özen, Mme Sophie Pecriaux, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Eliane Tillieux, Mme Barbara Trachte, Mme Patricia Van Walle, Mme Ma-non Vidal, M. Thierry Witsel.

Ont répondu non: Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Jean-Paul Bastin, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Olivier de Wasseige, Mme Caroline Desalle, M. Arnaud Dewez, M. Carlo Di Antonio, M. Benoît Dispa, M. Philippe Dodrimont, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Charles Gardier, Mme Aline Godfrin, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Jansen, Mme Emel Köse, Mme Anne Laffut, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazon, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupard, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

15.2 Vote nominatif sur l’ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l’ensemble du projet de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

86 membres ont pris part au vote.

48 membres ont répondu oui.

38 membres se sont abstenus.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Jean-Paul Bastin, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Olivier de Wasseige, Mme Caroline Desalle, M. Arnaud Dewez, M. Carlo Di Antonio, M. Benoît Dispa, M. Philippe Dodrimont, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Charles Gardier, Mme Aline Godfrin, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, Mme Emel Köse, Mme Anne Laffut, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazaron, M. Vincent Maillen, M. Fabian Maingain, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

Se sont abstenus: Mme Leila Agic, Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, M. Martin Casier, M. Christophe Collignon, M. Vincent Crampont, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, Mme Margaux De Re, Mme Dorothée De Rodder, Mme Valérie Dejardin, M. Laurent Devin, M. Ibrahim Dönmez, M. Jori Dupont, M. Hajib El Hajjaji, Mme Isabella Greco, Mme Mélissa Hanus, M. Stéphane Hazée, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Lambelin, M. Bruno Lefèbvre, M. Jean-Pierre Lepine, Mme Bénédicte Linard, M. Julien Liradelfo, Mme Christie Morreale, M. Germain Mugemangango, Mme Sylvie Muratore, Mme Özlem Özen, Mme Sophie Pecriaux, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Eliane Tillieux, Mme Barbara Trachte, Mme Patricia Van Walle, Mme Manon Vidal, M. Thierry Witsel.

16 Proposition de résolution relative à la sauvegarde du mécanisme fédéral de dispense partielle de versement du pré-compte professionnel pour les chercheurs et à la préservation du financement de la recherche et de l'enseignement supérieur (doc. 275 (2025-2026) nos 1 à 3)

16.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

86 membres ont pris part au vote.

39 membres ont répondu oui.

47 membres ont répondu non.

En conséquence, la proposition de résolution n'est pas adoptée.

Ont répondu oui: Mme Leila Agic, Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, M. Martin Casier, M. Christophe Collignon, M. Vincent Crampont, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, Mme Margaux De Re, Mme Dorothée De Rodder, Mme Valérie Dejardin, M. Laurent Devin, M. Ibrahim Dönmez, M. Jori Dupont, M. Hajib El Hajjaji, Mme Isabella Greco, Mme Mélissa Hanus, M. Stéphane Hazée, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Lambelin, M. Bruno Lefèbvre, M. Jean-Pierre Lepine, Mme Bénédicte Linard, M. Julien Liradelfo, M. Fabian Maingain, Mme Christie Morreale, M. Germain Mugemangango, Mme Sylvie Muratore, Mme Özlem Özen, Mme Sophie Pecriaux, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Eliane Tillieux, Mme Barbara Trachte, Mme Patricia Van Walle, Mme Mannon Vidal, M. Thierry Witsel.

Ont répondu non: Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Jean-Paul Bastin, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Olivier de Wasseige, Mme Caroline Desalle, M. Arnaud Dewez, M. Carlo Di Antonio, M. Benoît Dispa, M. Philippe Dodrimont, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Charles Gardier, Mme Aline Godfrin, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, Mme Emel Köse, Mme Anne Laffut, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazon, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

17 Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Dorothée De Rodder à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, intitulée «Quelles réponses du gouvernement face à la colère des étudiants?» (doc. 328 (2025-2026) n° 1)

18 Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Valérie Dejardin à Mme Élisabeth Degryse,

ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Quelles réponses du gouvernement face à la colère des étudiants?» (doc. 329 (2025-2026) n° 1)

18.1 Votes nominatifs

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur les projets de motion déposés en commission de l'Éducation, de l'Enseignement pour adultes, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique, ce 19 octobre 2026, d'une part, par Mme De Rodder et MM. Dönmez et Kaynak, d'autre part, par Mme Vidal et M. Bauwens et, enfin, par MM. Janssen et Jacob en conclusion de l'interpellation de Mme Dorothée de Rodder à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, intitulée «Quelles réponses du gouvernement face à la colère des étudiants?».

Nous passons également au vote nominatif sur les projets de motion déposés en commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires, ce 19 octobre 2026, d'une part, par Mme Dejardin, M. Crampont, Mme Lambelin et M. Lepine et, d'autre part, par Mmes Jacqmin et Bluge en conclusion de l'interpellation de Mme Valérie Dejardin à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Quelles réponses du gouvernement face à la colère des étudiants?».

Je propose que chaque groupe dispose d'un temps de parole de 5 minutes et de 2 minutes pour une éventuelle réplique.

La parole est à Mme De Rodder.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Je me permettrai d'intervenir en premier lieu et ma collègue, Valérie Dejardin, complétera le propos.

Lundi, en commission, en réduisant notre interpellation à un tract politique, le MR a une nouvelle fois démontré son indifférence, voire son mépris, à l'égard de la jeunesse, de son mal-être et de ses revendications. Le MR a surtout montré sa déconnexion totale à l'égard de la jeunesse.

Je le dis sans ambages: le PS condamne sans ambiguïté la violence des casseurs. Il appelle aussi les gouvernements à faire preuve de responsabilité pour apporter, à tous les niveaux de pouvoir, des réponses politiques à la hauteur des défis. Ce que nous vivons est une crise sociétale majeure. Tourner le dos à la détresse de nos futurs citoyens, propager des messages moralisateurs et accusateurs, instrumentaliser la violence, revient à faire le lit des extrêmes et à jeter de l'huile sur le feu!

Lundi, en commission, la ministre Glatigny a fait preuve d'un manque d'ambition, à la fois déplorable et irresponsable. Elle a dressé l'inventaire des structures de dialogue existantes comme les délégués de classe, les conseils de participation (Copa) et les équipes mobiles d'accompagnement (EMA). Elle a enjoint aux équipes éducatives de recueillir la parole de leurs élèves – ce qu'elles font déjà d'initiative. Jamais, elle n'a été en mesure de soumettre des propositions concrètes et innovantes qui démontrent aux jeunes qu'elle a entendu et compris leur désarroi. Pourtant, c'est ce que les jeunes attendent et crient chaque jour!

Depuis six mois, et aujourd'hui encore, nous demandons au gouvernement de mettre fin à la cure d'austérité qui condamne le secteur de l'enseignement à subir un milliard d'euros d'économies cumulées d'ici la fin de la législature. Nous demandons au gouvernement de témoigner du respect et de l'écoute envers les jeunes, de reconnaître la légitimité de leur mobilisation et d'institutionnaliser la prise en considération de leurs paroles, dans toutes les réformes qui les concernent.

M. le président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Demain, à partir de 6 heures, des étudiants et des enseignants bloqueront un campus de l'ULB pour protester notamment contre le coût des études et la dégradation de leurs conditions d'apprentissage. Cette manifestation n'est malheureusement pas la première, et cela ne semble pas près de s'arrêter. Leurs revendications, nous les connaissons et nous les partageons.

Le gouvernement dit entendre la déception, l'inquiétude, l'angoisse, la colère des jeunes, et même les comprendre. Mais quelle réponse concrète y apporte-t-il? Aucune, à ce jour. Il n'y a encore aucune remise en question des mesures qui ont déclenché ce mouvement social d'envergure. Que fait-il pour lutter contre la précarité étudiante? Rien. Aucun nouveau budget pour les allocations d'études, aucun budget supplémentaire pour répondre à la hausse des demandes adressées aux services sociaux. Quelle réponse apporte-t-il à la dégradation des conditions d'apprentissage? Là encore, aucune.

Dans ces conditions, comment comptez-vous, chers collègues, apaiser la situation? En tant que responsables politiques, nous considérons que si la gestion des finances est importante, le maintien de la cohésion sociale l'est davantage encore. Cela d'autant plus que certaines mesures prises par ce gouvernement ont un impact marginal sur le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais un impact énorme sur le quotidien de nos jeunes. Je pense notamment à la réforme du minerval, ainsi qu'à la suppression des repas gratuits.

Nous vous demandons, les jeunes vous demandent, de revoir ces mesures; et c'est en ce sens que s'inscrit notre motion. Nous saluons la mise en place des États généraux de la jeunesse, mais prenez garde aux promesses que vous ne tiendriez

pas. Nous serons attentifs aux moyens proposés; sans cela, vous risquez de briser le peu de confiance que la jeunesse accorde encore en la politique.

M. le président. – La parole est à Mme Vidal.

Mme Manon Vidal (PTB). – Au cours des dernières semaines, des mobilisations historiques ont eu lieu dans les écoles secondaires de notre pays. À Liège, Bruxelles, Arlon, Verviers, Mons, Charleroi, Waterloo et j'en oublie, les jeunes ont fait preuve d'une détermination exemplaire. Ils sont sortis dans la rue avec des revendications très claires. Ils protestent contre les réformes du gouvernement qui nuisent à leur avenir, comme le minerval à 1 200 euros, l'augmentation des prix du TEC et l'épuisement de leurs professeurs qui doivent désormais travailler deux heures de plus. Ils étaient déjà dans les rues au mois de mai et ils continuent le combat contre les choix budgétaires du gouvernement.

Ces derniers jours, le débat a beaucoup porté sur la casse engendrée par certains. Il est très clair que nous condamnons les pillages de magasins et la casse de voitures de travailleurs. Ce n'est pas acceptable et c'est contre-productif pour le mouvement. L'immense majorité des jeunes l'a très bien compris et s'est mobilisée avec des revendications très claires. Personne n'est dupe de la manœuvre consistant à vouloir détourner l'attention du fond du débat, à savoir que le gouvernement MR-Les Engagés est bel et bien responsable de la colère des jeunes. Les tentatives du gouvernement de détourner l'attention prouvent sa faiblesse face au mouvement des jeunes, qui grandit de jour en jour.

Les jeunes se mobilisent parce qu'ils rêvent d'un monde différent du vieux monde du gouvernement, qui n'a rien à leur promettre à part la guerre. C'est littéralement le seul poste dans lequel le gouvernement continue d'investir.

Les jeunes veulent un monde dans lequel ils pourront choisir leur option à l'école. Ils veulent pouvoir étudier sans avoir à tirer à la courte paille avec leurs frères et sœurs parce que leurs parents ne peuvent pas payer le minerval de chacun. Ils veulent pouvoir faire une septième année pour se spécialiser dans le métier de leurs rêves. Ils veulent faire du sport, avoir accès à l'art et aller au cinéma sans devoir payer toujours plus cher. Et ils veulent surtout un monde dans lequel on les écoute et on arrête de les mépriser comme des petites choses incapables de penser par elles-mêmes.

Cette génération Z ne lâchera rien. Elle est déterminée et en train de construire un mouvement large, profond et structuré. La force de ce mouvement a d'ailleurs déjà fait reculer le gouvernement sur le prix de l'abonnement au TEC. Ce prix devait être fixé à 384 euros, mais a finalement été abaissé à 180 euros. Même si cela reste encore trop élevé, cela prouve que les choses peuvent bouger grâce à une mobilisation massive.

La majorité clame en permanence qu'elle écoute les jeunes. Si c'est le cas, qu'elle revienne sur ses réformes dans le cadre du budget!

M. le président. – La parole est à M. Daube.

M. Octave Daube (PTB). – Chers collègues du MR et des Engagés, les étudiants se mobilisent aussi contre vos mesures élitistes. Le 8 octobre, 3 000 étudiants ont manifesté pacifiquement devant l’Université de Liège (ULiège). Le lendemain, à l’Université libre de Bruxelles (ULB), étudiants, chercheurs et personnel de nettoyage se sont mobilisés, ensemble, sur le campus du Solbosch. Ils ne sont pas les seuls. Des dizaines de hautes écoles se battent aussi à Bruxelles, dans les provinces de Liège et de Hainaut, comme on a encore pu le constater avec la Haute École Condorcet dont on a parlé tout à l’heure.

Malgré tout le bla-bla des Engagés en commission à propos de cette jeunesse qui a du mal et ne comprend pas bien le monde dans lequel nous vivons, les étudiants et les jeunes ont des revendications très claires: ils ne veulent pas de la hausse du minerval, de cette réforme du décret «Paysage» qui leur pourrit la vie depuis déjà deux ans, d’une augmentation du TEC de 12 euros à 180 ou 384 euros. Ils ne veulent pas de tout cela, mais ils veulent, en revanche, pouvoir manifester librement. Quand nous avons interpellé la ministre Glatigny en commission, elle n’a répondu à aucune de ces revendications. Zéro, rien.

Pire que cela, elle nous a expliqué avoir eu une grande réunion à propos de la précarité étudiante avec tous les ministres compétents le 13 octobre dernier. Qu’en est-il ressorti? Le gros problème de la précarité étudiante se trouvait, selon cet aréopage, dans la mobilité des étudiants! C’est du grand art. Tous les ministres se voient, organisent une réunion sur la précarité étudiante et en tirent cette conclusion. Ensuite, que décident Les Engagés? Ils augmentent les tarifs du TEC, faisant passer l’abonnement Express de 12 à 384 euros. C’est du génie! Ne vous étonnez donc pas qu’ensuite la colère grandisse. Heureusement, la mobilisation des étudiants va continuer. Prenez, entre-temps, les revendications des jeunes au sérieux et agissez. C’est la raison pour laquelle notre groupe soutiendra les motions du PS et d’Ecolo.

M. le président. – La parole est à Mme Trachte.

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Depuis des mois, et plus intensément ces dernières semaines, les jeunes se mobilisent dans les rues, bloquent les écoles et interpellent les membres de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur leur situation. Nous avons mené un débat à ce sujet voilà deux semaines, et nous avons tous convenu de l’urgence de la situation et de l’importance d’y apporter une réponse. Face au silence du gouvernement de notre Fédération, nous avons contacté les différents ministres afin de savoir si une éventuelle réponse serait donnée et, si oui, dans quels délais.

Je ne vais pas compter le nombre d’étudiants auxquels les membres du gouvernement ont octroyé quelques minutes d’attention. Ce serait très malaisant!

Retenons juste cela: quiconque serait passé une seule fois devant une école la semaine dernière en aurait rencontré davantage...

Les propositions avancées sont à peine meilleures! La ministre de l'Éducation rappelle, sans plus, l'existence des conseils de participation ou invoque le plan «Ombrage». Je reconnais cependant que la réponse de la ministre de la Jeunesse est un peu meilleure. Mme Lescrenier a en effet mis en avant une future note d'orientation, qui sera divisée en quatre axes, dont certains m'ont positivement surprise. Cette note n'existe néanmoins pas encore: nous savons qu'elle sera déposée au gouvernement, mais nous n'en connaissons pas encore la date exacte. Vous n'avez donc pas encore pris de décision claire quant à la nécessité de répondre aux jeunes ainsi que sur la nature de votre éventuelle réponse. Il est pourtant urgent et important de le faire!

Monsieur le Président, nous en avons déjà discuté pendant la Conférence des présidents: nous, membres du Parlement, ne pouvons pas attendre la réponse du gouvernement pour entendre le cri des jeunes. Ce serait illogique et absolument pas à la hauteur de l'urgence et de l'importance de la situation.

M. le président. – La parole est à M. El Hajjaji.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Chers collègues, la mobilisation inédite de nos jeunes envoie un message citoyen cinglant: les mesures du gouvernement MR-Les Engagés sont violentes. Elles font mal aux étudiants, aux professeurs, aux directions et aux encadrants du secteur de la jeunesse. Face à cette détresse, nous attendions une réponse forte de la part du gouvernement. C'est une déception totale. Par dogmatisme du budget constant, tant au niveau de l'enseignement supérieur que de la jeunesse – les deux dossiers que je suis –, vous refusez tout moyen supplémentaire.

Chez la ministre-présidente, rien de neuf. Aujourd'hui, votre gouvernement demande aux jeunes de mettre 50 millions d'euros pour ne pas définancer l'enseignement supérieur. Vous reconnaissez vous-même que l'enveloppe fermée ne peut pas rester ainsi. Par conséquent, vous reportez la surcharge financière sur les conseils sociaux des universités et des hautes écoles, et la santé mentale de nos jeunes auprès des docteurs et des hôpitaux.

Chez la ministre Lescrenier, le seul acte concret que nous avons constaté est un appel à projets annoncé de 60 000 euros par an. C'est un terrible aveu de faiblesse. La Trajectoire «Jeunesse», présentée avec dix-huit mois de retard, ne présente rien en termes de perspectives. Cet appel à projets de 60 000 euros doit être mis en regard du bilan de votre gouvernement sur les deux années qui viennent de passer. L'incohérence est totale.

C'est votre gouvernement qui a supprimé un appel à projets «Politiques locales jeunesse» de 100 000 euros dès l'ajustement budgétaire 2025. C'est votre gouvernement qui a supprimé un budget de 136 000 euros à une association comme le

Carrefour régional et communautaire de la citoyenneté et de la démocratie (CRECCIDE), qui réalisait précisément des activités locales avec la jeunesse et les communes, et qui bénéficiait d'une expertise énorme. C'est votre gouvernement qui met fin aux détachés pédagogiques, en proposant simplement une subvention fixe non indexée de 56 000 euros, qui reporte sur les organisations de jeunesse (OJ) le travail que vous ne réalisez pas.

Aujourd'hui, nous avons besoin que ces jeunes soient entendus, parce que leur parole compte. Il faut des actes de ce gouvernement. La seule marge de manœuvre que nous avons entendue en commission est la suivante: les jeunes pourront avoir leur mot à dire sur la dénomination des États généraux de la jeunesse. Reconnaissez que c'est risible. Ce que les jeunes veulent aujourd'hui, ce sont des moyens, pour la réussite de leur première année dans l'enseignement supérieur, pour eux et leurs professeurs afin de permettre un enseignement de qualité, pour répondre aux défis climatiques, et pour garantir les emplois dans le secteur de la jeunesse.

Nous allons continuer à être critiques par rapport à l'action de votre gouvernement. Votre discours selon lequel vous voulez préserver les générations futures alors que vous mettez à mal la génération actuelle: cela ne passe pas.

M. le président. – La parole est à M. Janssen.

M. Nicolas Janssen (MR). – Lundi en commission, le PS nous a reproché de n'être «que» des comptables. Le propos se voulait dénigrant. Or, dans le contexte budgétaire actuel, il me semble que nous avons plus que jamais besoin de bons comptables et de bons financiers. Je reprends donc volontiers la formule à mon compte, avec fierté. Oui, nous sommes les comptables du redressement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Soyez rassurés: nous n'aimons pas particulièrement aligner des chiffres. La ministre Glatigny se passerait volontiers de prendre des mesures d'économie. Elle nous le dit souvent en commission. Toutefois, une dette qui gonfle coûte chaque année plus cher et chaque euro parti en charges d'intérêts n'arrivera jamais dans les classes. Vous le savez, mais vous ne le dites à peu près jamais.

En ce qui nous concerne, nous refusons d'envoyer la facture aux générations futures. Nous osons arbitrer. Comme le rappelait récemment Pierre Rosanvallon, plutôt étiqueté à gauche, «la dette, c'est le non-arbitrage du présent». Cette prise de responsabilité commence déjà à porter ses fruits. Le budget 2027 ne contient aucune nouvelle économie dans l'enseignement. Promesse tenue!

Vos affirmations selon lesquelles le gouvernement sacrifie toute une génération sont évidemment fausses. En outre, je ne crois pas qu'on rende service aux jeunes en leur répétant qu'ils n'ont plus d'avenir. Ne nourrissez pas la colère. Ravivons plutôt l'espoir d'un monde plus fraternel et non violent.

Vos motions demandent tout, tout de suite, sans jamais dire avec quel argent. Elles demandent de supprimer les réformes et, dans le même texte, d'investir davantage. Une motion qui additionne les dépenses sans dire qui paie, est-ce que cela ne ressemble pas davantage à une lettre adressée au Père Noël qu'à une proposition politique?

Enfin, vous demandez de renouer le dialogue. Rappelons que la ministre a reçu le Comité des élèves francophones (CEF) le 7 octobre, puis l'a invité au Comité d'avis le 13, ce qui était une première. Les élèves ont notamment parlé de soutien aux élèves en difficulté, des heures d'étude sans professeurs, des bâtiments. Deux jours plus tard, le conclave a répondu en consacrant 14 millions d'euros d'argent neuf pour l'enseignement personnalisé en deuxième et troisième années de l'enseignement secondaire, en plus des 25 millions d'euros déjà investis, ainsi que 13 millions d'euros pour adapter les écoles aux fortes chaleurs.

La parole des jeunes se fait entendre dans les écoles, avec les conseils des délégués et les conseils de participation. Mais pas assez, nous sommes bien d'accord avec vous. Faisons vivre ces conseils, encourageons-les, institutionnalisons de nouveaux espaces de parole. Nous sommes prêts à ce que les élèves nous bousculent, à condition qu'ils le fassent avec leurs propres mots et non pas avec des slogans écrits pour eux par des partis politiques. Respecter les jeunes, c'est aussi respecter leur autonomie de pensée.

C'est pour toutes ces raisons que mon groupe a déposé, avec Les Engagés, une motion pure et simple.

M. le président. – La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Chers collègues, la colère des étudiants doit être entendue. Les difficultés financières sont réelles pour certains d'entre eux, mais cela ne nous dispense pas de tenir un discours de vérité.

Rappelons d'abord que durant la précédente législature, les ministres du MR ont contribué à un refinancement structurel de l'enseignement pour un montant de 80 millions d'euros. Il s'agissait d'un effort concret et récurrent que nous aurions aimé poursuivre, car l'enseignement supérieur devrait être refinancé. Mais encore faut-il disposer des moyens nécessaires et ce n'est plus le cas. En comptables responsables, nous en avons pris la mesure.

Les difficultés budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne sont pas apparues avec ce gouvernement. Elles résultent de choix politiques successifs dont chacun doit assumer sa part de responsabilité, y compris le MR.

Concernant le minerval, les étudiants boursiers conservent la gratuité et des tarifs différenciés protègent les familles aux revenus les plus modestes. Cette information doit être largement communiquée aux étudiants et aux familles. Le montant de 1 194 euros n'est pas une généralité. Notre priorité est de garantir

l'accessibilité des études, d'accompagner les étudiants vers la réussite et de préserver notre capacité de financement. À long terme, c'est ce qui garantira l'accès du plus grand nombre d'étudiants aux études.

Le groupe MR soutient donc les réponses du gouvernement, car notre responsabilité n'est pas de multiplier les promesses sans financement, mais de créer les conditions permettant de les tenir à l'avenir.

M. le président. – La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Nous avons entendu, en commission, l'interpellation de Mme Dejardin relative aux choix du gouvernement en réaction à la colère des jeunes. Nous ne souscrirons pas aux remarques qu'elle a formulées, tant au cours de la discussion que dans la motion en question.

Il est réducteur et caricatural de demander au gouvernement de témoigner du respect envers les jeunes. Une telle déclaration sous-entend que les ministres ne sont pas à l'écoute des revendications de la jeunesse et que le gouvernement n'a engagé aucun dialogue avec les jeunes. Nous ne partageons pas de tels sous-entendus. Nous en avons discuté tant lors de la dernière séance plénière qu'en commission, lundi et mardi.

Les contacts avec la jeunesse au sens large se sont multipliés ces dernières semaines. Par exemple, la ministre Lescrenier s'est rendue à Liège le 8 octobre dernier pour rencontrer des jeunes. Elle prévoit d'ailleurs de poursuivre de telles rencontres dès le mois de novembre, avec d'autres jeunes issus d'autres provinces, afin de recueillir leur parole. Toutefois, bien que bénéfiques, pareilles rencontres restent circonscrites puisqu'elles ne touchent que des jeunes déjà engagés. Pour atteindre l'ensemble de la jeunesse, des mesures structurelles s'imposent.

Dans cette perspective, la ministre soumettra au gouvernement une note d'orientation articulée autour de quatre axes majeurs: l'organisation d'états généraux de la jeunesse, en collaboration avec le Forum des jeunes, afin de créer des espaces de débat sur les grands enjeux de société; une réflexion autour d'un «test jeunesse», destiné à évaluer de manière systématique l'impact des politiques publiques sur les jeunes; l'organisation de dialogues annuels afin de pérenniser des rencontres régulières entre le gouvernement et les jeunes; enfin, l'axe de la participation démocratique afin de développer une réflexion visant à impliquer davantage les jeunes dans la vie politique et les processus électoraux. Rappelons également les multiples contacts de la ministre-présidente avec les représentants étudiants.

Les demandes présentées dans les motions de l'opposition sont donc simplement superfétatoires puisque les ministres ont déjà pris des mesures et qu'il existe, par ailleurs, des mécanismes structurels de prise en compte du point de vue des jeunes. La concertation n'a jamais été rompue. Notre gouvernement, ainsi que nos groupes, ont toujours travaillé de concert pour garantir un avenir tant aux

enfants qu'aux jeunes, à travers la pérennité des compétences de notre Fédération Wallonie-Bruxelles.

La requête de suppression de la hausse du minerval a été évoquée par la ministre-présidente. Le gouvernement ne reviendra pas sur le dossier. Les multiples attaques de l'opposition contribuent à brouiller la réalité de la réforme.

C'est parce que vous, chers collègues de l'opposition, véhiculez de faux messages sur les réseaux sociaux ou aux abords des hautes écoles et des universités. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité*)

Nous l'avons dit à plusieurs reprises: les étudiants précarisés continuent de bénéficier d'une protection et d'un minerval réduit, voire nul dans certains cas. Il est essentiel qu'ils le sachent! Aujourd'hui certains étudiants pensent encore qu'ils doivent payer le minerval maximal. C'est le résultat de votre communication réductrice. (*Vives protestations sur les bancs de l'opposition*)

M. Martin Casier (PS). – J'en ai marre de ces accusations fausses et mensongères, Monsieur le Président! (*Réactions hors micro*)

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Monsieur le Président, M. Casier n'a pas à intervenir dans le débat!

M. Martin Casier (PS). – C'est insupportable! C'est terminé!

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Monsieur le Président, M. Casier n'a rien à voir dans ce débat!

M. Martin Casier (PS). – C'est terminé, Madame Jacqmin! Vous racontez n'importe quoi!

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Monsieur Casier! Vous ne faites pas partie du débat! Vous n'êtes pas inscrit au débat! Monsieur Casier, vous ne faites pas confiance à vos députés pour qu'ils s'expriment en votre nom?

M. Martin Casier (PS). – Monsieur Jacob! Puisque vous intervenez dans la discussion...

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Vous n'êtes pas partie au débat, Monsieur Casier.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Monsieur le Président, puis-je continuer?

M. le président. – Pardonnez-moi, c'est Mme Jacqmin qui s'exprimait.

M. Martin Casier (PS). – Quel est le sens du problème?

M. le président. – Monsieur Casier, j'ai du respect pour vous et la fonction de chef de groupe que vous incarnez, mais si vous souhaitez prendre la parole, vous me la demandez au préalable. Je voudrais d'abord vérifier auprès de Mme Jacqmin si elle avait conclu son propos?

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Non, Monsieur le Président!

M. le président. – Je propose donc de laisser Mme Jacqmin poursuivre; ensuite chaque groupe disposera du temps nécessaire pour répliquer. Monsieur Casier, si vous le souhaitez, vous aurez la parole également. Pour le moment, celle-ci est à Mme Jacqmin.

M. Martin Casier (PS). – Veuillez alors déjà noter que je la demande pour répliquer. (*Brouhaha*)

M. Martin Casier (PS). – Monsieur le Président, cela... (*Échanges entre députés, hors micro*)

C'est tout aussi inacceptable! (*Protestations et cris*)

M. le président. – S'il vous plaît, essayons de maintenir un peu de tenue à cette séance plénière.

La parole est à Mme Jacqmin. (*Réactions de la part de M. Casier, suivies de protestations sur les bancs de la majorité*)

(*Le groupe PS quitte l'hémicycle*)

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Président.

La ministre Glatigny a rencontré les membres du Comité des élèves francophones (CEF), désormais associé au Comité d'avis sur les orientations structurantes de l'enseignement nouvellement créé. Des réponses concrètes ont été annoncées afin de renforcer l'accompagnement personnalisé et les bâtiments scolaires. Je rappelle également que des dispositifs existent déjà pour accompagner les élèves, notamment en matière d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) et de bien-être à l'école.

Face aux mobilisations récentes, des réponses ont également été apportées sur le terrain. Des équipes mobiles ont été sollicitées afin de soutenir les établissements confrontés à des situations difficiles. Ainsi, la ministre Glatigny a encouragé l'organisation de temps de dialogue au sein des écoles. Ces espaces sont indispensables pour permettre aux élèves d'exprimer leurs préoccupations, d'échanger et d'être entendus dans un cadre serein. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, visiblement, dans cet hémicycle. Ces différentes initiatives ne règlent bien évidemment pas toutes les difficultés, mais elles témoignent d'une volonté d'écouter et d'une action. Sur-tout, elles doivent permettre d'inscrire le dialogue dans la durée. On ne peut pas résumer la réponse à leur mobilisation au retrait de l'ensemble des réformes.

Nous assumons les choix posés tout en restant attentifs à leurs conséquences et aux ajustements qui pourraient s'avérer nécessaires. Nous entendons les jeunes, leur mobilisation. Nous rappelons qu'il est sain de s'exprimer et d'exprimer ses préoccupations, de contester les décisions et de manifester un désaccord en démocratie.

Le groupe Les Engagés reste à l'écoute des jeunes, de leurs craintes, de leurs besoins. Nous l'avons dit. Il faut rester attentif à leurs préoccupations.

Je termine sur un point à propos duquel nous vous rejoignons. Nous sommes d'accord sur le fait que les casseurs ne forment qu'une minorité dans les mouvements formés par la jeunesse. Nous ne faisons aucun amalgame. Nous regrettons et condamnons fermement la violence qui, malheureusement, occulte parfois les préoccupations exprimées. C'est la raison pour laquelle nous insistons à nouveau sur l'écoute des jeunes et nous faisons confiance au gouvernement pour qu'il poursuive son travail sur ce point.

Gouverner, c'est prévoir. L'avenir de ces jeunes se joue certainement dans notre capacité à conserver les missions essentielles de la Communauté française.

M. le président. – La parole est à M. Daube.

M. Octave Daube (PTB). – Chers collègues de la majorité MR-Les Engagés, vous avez l'art de dire que vous vous intéressez aux jeunes avant de les prendre pour des idiots. C'est le cas quand j'entends M. Janssen, du MR, ou Mme Jacqmin du groupe Les Engagés qui expliquent que les jeunes ne savent pas réfléchir par eux-mêmes, ne savent pas formuler de revendications et ne savent pas pourquoi ils vont payer 1 200 euros de minerval.

Je vous invite à aller rencontrer ces jeunes, que ce soit devant une école, une université, une haute école ou une école d'arts. Ils font des assemblées générales, ils discutent de leurs revendications et réfléchissent énormément à ce qu'ils vont inscrire sur leurs pancartes, ainsi qu'aux raisons qui les poussent à se battre. Leurs revendications sont claires. Ils s'opposent à vos mesures. Ils ne demandent pas de vagues états généraux de la jeunesse ni que la ministre Lescrenier leur serre la main tous les quatre matins, mais ils demandent que vous reveniez sur le minerval à 1 200 euros, sur l'augmentation de l'abonnement du TEC à 380 euros pour le bus express, sur les deux heures face à la classe en plus pour les enseignants, ainsi que sur toutes les mesures, comme la réforme du décret «Paysage» qui excluent les étudiants de l'enseignement supérieur. Il suffit de regarder les photos des manifestations et de lire les pancartes. Ils savent très bien ce qu'ils pensent, pourquoi ils sont dans la rue et pourquoi ils se battent.

Monsieur Janssen, vous voulez faire croire que, au MR, vous êtes de très bons comptables et que vous gérez la situation. Or, si la Fédération Wallonie-Bruxelles est sous-financée, c'est à cause des lois que tous les partis traditionnels ont votées au fur et à mesure et qui ont pour conséquence que, aujourd'hui, elle n'a pas assez d'argent pour répondre à ces missions. L'État fédéral préfère faire d'autres choix, comme offrir des cadeaux aux multinationales, ne pas taxer les milliardaires ou continuer d'investir dans la militarisation. Ensuite, vous coupez l'argent à la Fédération Wallonie-Bruxelles en prétendant être de bons comptables, c'est n'importe quoi!

M. le président. – La parole est à Mme Trachte.

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Chers collègues, j'aimerais revenir sur l'incident qui vient de se produire. Nous achevons une séance plénière où la majorité n'était pas en nombre, où l'on vous a laissé adopter deux projets de décret portés par le gouvernement et l'où nous avons même accepté qu'une proposition de résolution que nous avons déposée soit rejetée alors que vous n'étiez pas en nombre. En outre, il est particulièrement indécent que la majorité accuse l'opposition de la mauvaise mise en œuvre de sa propre réforme. J'en profite pour témoigner de ma solidarité au groupe socialiste pour sa réaction.

Le monde politique n'a que trop attendu pour répondre aux jeunes. Or il est urgent et primordial de leur octroyer officiellement des lieux d'écoute et des réponses à leurs revendications. À l'occasion du 27 septembre, je vous ai bien écouté, Monsieur le Président, lors de votre discours sur la démocratie. Nous voulons tous d'un parlement ouvert à l'extérieur, singulièrement à l'égard des jeunes. Nous ne pouvons pas attendre la réaction du gouvernement actuel qui arrivera on ne sait quand. Nous devons montrer l'exemple, car nous sommes le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et nous avons l'occasion de démontrer que nous sommes un parlement ouvert à la société et aux jeunes. Voyons-nous donc rapidement pour organiser un lieu d'écoute et de discussions avec les jeunes pour les entendre directement dans leur autonomie de pensée.

M. le président. – La parole est à M. Janssen.

M. Nicolas Janssen (MR). – Tout a été dit. Nous ne prenons certainement pas les jeunes pour des idiots; au contraire, nous sommes les plus honnêtes avec eux. Les respecter, c'est leur dire toute la vérité, y compris sur les plans budgétaire et financier. Leur parler d'avions de chasse F-35 alors que nous devons voter ici, en Fédération Wallonie-Bruxelles, un budget, c'est précisément les prendre pour des idiots.

M. le président. – Nous passons au vote sur le projet de motion pure et simple déposée par MM. Janssen et Jacob.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

64 membres ont pris part au vote.

47 membres ont répondu oui.

17 membres ont répondu non.

En conséquence, le projet de motion est adopté.

Ont répondu oui: Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Jean-Paul Bastin, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Olivier de Wasseige,

Mme Caroline Desalle, M. Arnaud Dewez, M. Carlo Di Antonio, M. Benoît Dispa, M. Philippe Dodrimont, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Charles Gardier, Mme Aline Godfrin, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Jansen, Mme Emel Köse, Mme Anne Laffut, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazon, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

Ont répondu non: Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, Mme Margaux De Re, M. Jori Dupont, M. Hajib El Hajjaji, M. Stéphane Hazée, Mme Bénédicte Linard, M. Julien Liradelfo, M. Germain Mugemangango, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Barbara Trachte, Mme Patricia Van Walle, Mme Manon Vidal.

M. le président. – Nous passons au vote sur le projet de motion pure et simple déposée par Mmes Jacqmin et Bluge.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

64 membres ont pris part au vote.

47 membres ont répondu oui.

17 membres ont répondu non.

En conséquence, le projet de motion est adopté.

Ont répondu oui: Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Jean-Paul Bastin, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Olivier de Wasseige, Mme Caroline Desalle, M. Arnaud Dewez, M. Carlo Di Antonio, M. Benoît Dispa, M. Philippe Dodrimont, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Charles Gardier, Mme Aline Godfrin, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Jansen, Mme Emel Köse, Mme Anne Laffut, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazon, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

Ont répondu non: Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube,

Mme Margaux De Re, M. Jori Dupont, M. Hajib El Hajjaji, M. Stéphane Hazée, Mme Bénédicte Linard, M. Julien Liradelfo, M. Germain Mugemangango, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Barbara Trachte, Mme Patricia Van Walle, Mme Manon Vidal.

M. le président. – Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 18h10.*

Prochaine réunion sur convocation ultérieure.

19 Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)

Depuis la dernière séance, des questions écrites ont été adressées:

– à la ministre Degryse, par Mmes Greco, Bluge, Cortisse, Tillieux, Köse, Desalle, De Rodder, Cassart-Mailleux et Dejardin ainsi que par MM. Chintinne et Dispa;

– à la ministre Glatigny, par Mmes De Rodder, Linard, Vandorpe, Cortisse et Tillieux ainsi que par MM. Bastin, Jacob, Kaynak, Dönmez, Casier, Tzanetatos, Daye, Dispa et Fievet;

à la ministre Lescrenier, par Mmes Muratore, Agic, Bluge, Schepmans, Pécriaux, Tillieux, Cortisse, Durenne et Laffut ainsi que par M. Fontaine;

– à la ministre Galant, par M. Maroy;

au ministre Dillière, par Mmes Roberty et De Rodder;

au ministre Coppieters, par Mmes De Re et Muratore.

20 Annexe II: Cour constitutionnelle

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement:

– le recours en annulation de la loi du 9 juillet 2026 portant assentiment au Protocole additionnel entre le Royaume de Belgique et l'Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne, à l'Accord entre l'Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne et le Royaume de Belgique sur les privilèges et immunités de l'organisation complémentaire à la Convention internationale de coopération pour la sécurité de la navigation aérienne Eurocontrol du 13 décembre 1960, signé à Bruxelles le 17 juillet 2006, fait à Bruxelles le 23 juillet 2025, introduit par la société de droit australien *Omni Bridgeway Ltd*;

– le recours en annulation et la demande de suspension du décret de la Communauté flamande du 19 juin 2026 modifiant plusieurs décrets relatifs au domaine politique de l'Enseignement et de la Formation, en ce qui concerne les allocations d'études dans l'enseignement supérieur ainsi que les crèches et l'accueil

périscolaire dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale, introduits par l'ASBL *Vlaamse Vereniging van Studenten* et autres;

– le recours en annulation du décret de la Région flamande du 27 février 2026 modifiant le Code flamand du Logement de 2021 et le décret du 9 juillet 2021 portant modification de divers décrets relatifs au logement, introduit par la commune d’Affligem et autres;

– le recours en annulation de l’article 92 de la loi du 11 mars 2026 relati[ve] à la mise en concordance de la loi contenant le titre préliminaire du Code de procédure pénale, du Code d’instruction criminelle et de la loi du 20 juillet 1990 relative à la détention préventive avec le Code pénal du 29 février 2024, introduit par l’ASBL Ligue des droits humains;

– le recours en annulation et la demande de suspension de la loi du 9 juillet 2026 portant assentiment au Protocole additionnel entre le Royaume de Belgique et l’Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne, à l’Accord entre l’Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne et le Royaume de Belgique sur les privilèges et immunités de l’organisation complémentaire à la Convention internationale de coopération pour la sécurité de la navigation aérienne Eurocontrol du 13 décembre 1960, signé à Bruxelles le 17 juillet 2006, fait à Bruxelles le 23 juillet 2025, introduits par Francesco B. et autres;

– l’arrêt du 24 septembre 2026 par lequel la Cour dit pour droit qu’en ce qu’il n’accorde pas à l’enfant majeur dont la filiation paternelle est établie pour la première fois après la filiation maternelle, par voie de reconnaissance volontaire par le père, le droit de porter le nom de son père, seul ou accolé à celui de la mère, l’article 335, §§ 3 et 4, de l’ancien Code civil, tel qu’il était applicable avant sa modification par la loi du 19 décembre 2023 portant dispositions diverses en matière civile et judiciaire, viole les articles 10 et 11 de la Constitution, lus en combinaison avec les articles 8 et 14 de la Convention européenne des droits de l’homme;

– l’arrêt du 24 septembre 2026 par lequel la Cour rejette la demande de suspension des articles 69, 3°, 82, 83 et 103 du décret-programme de la Communauté française du 17 décembre 2025 portant diverses dispositions relatives à l’enseignement, aux infrastructures, aux hôpitaux universitaires, à la culture, à la recherche scientifique, à l’enfance, aux maisons de justice, à la jeunesse et aux fonds budgétaires, introduite par Franz A.;

– l’arrêt du 24 septembre 2026 par lequel la Cour dit pour droit que l’article XX.108, § 3, dernier alinéa, du Code de droit économique ne viole pas les articles 10, 11 et 13 de la Constitution, lus en combinaison avec les articles 6 et 14 de la Convention européenne des droits de l’homme et avec les principes généraux garantissant le droit d’accès au juge;

- l’arrêt du 24 septembre 2026 par lequel la Cour dit pour droit que l’article 622 du Code d’instruction criminelle viole les articles 10 et 11 de la Constitution en ce qu’il ne prévoit pas la faculté pour la chambre des mises en accusation d’affranchir le requérant de la condition du paiement intégral des peines pécuniaires lorsque ce dernier justifie se trouver dans l’impossibilité de se libérer de ce paiement, soit en raison de son indigence, soit en raison de toute autre cause qui ne lui est pas imputable;
- l’arrêt du 24 septembre 2026 par lequel la Cour rejette le recours en annulation de l’article 2 de l’ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 12 décembre 2024 modifiant l’ordonnance du 4 avril 2024 portant le Code des finances publiques de la Région de Bruxelles-Capitale, introduit par la commune d’Auderghem et autres.